

Zeitschrift: Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde = Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde

Band: 93 (2003)

Heft: [1]

Artikel: Mémoire de terre : la maison rurale vaudoise

Autor: Glauser, Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1003971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mémoire de terre

La maison rurale vaudoise

L'exposition rétrospective consacrée aux Maisons rurales vaudoises découle d'une recherche entreprise sous l'égide de la Société suisse des traditions populaires. Le canton de Vaud y a étroitement collaboré par le biais de l'opération du Recensement architectural et en finançant la plus grande partie des travaux d'étude; le Fonds national suisse de la recherche scientifique a également apporté une participation financière appréciable. Trois ouvrages ont ainsi pu être édités à ce jour dans la collection *Les maisons rurales de Suisse*, le quatrième paraîtra au printemps 2003.

L'exposition du Musée historique de Lausanne a été rendue possible grâce à la collaboration du CEDAV (Centre d'étude et de documentation sur l'architecture vernaculaire) de la Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit de l'EPF Lausanne; nous remercions en particulier Mme Plemenka Soupitch qui conserve les nombreuses maquettes et la documentation réalisées dans le cadre de l'enseignement de première année du regretté Professeur Aubry. L'Atelier des maquettes de la Ville de Lausanne a fourni une contribution en réalisant deux maquettes.

Ce catalogue d'exposition ne prétend pas résumer l'ensemble de la recherche, mais reprend un aspect de celle-ci. Il voudrait donner un éclairage particulier à propos de la typologie des maisons paysannes vaudoises en les plaçant dans leur contexte géographique et historique.

Délimité par la chaîne du Jura et celle des Alpes, le canton de Vaud présente une architecture et une vie paysanne aux aspects variés. On le subdivise généralement en trois grandes régions: le Jura, le Plateau et les Préalpes. Le Plateau lui-même peut être fractionné en deux entités allant de La Côte à la Venoge et du Gros-de-Vaud à la Broye; les Préalpes sont étroitement liées au Chablais vaudois et, dans une certaine mesure, à Lavaux.

Le Jura vaudois se situe dans la haute chaîne avec les sommets de la Dôle (1677 m), du Mont-Tendre (1679 m), du Suchet (1588 m) et du Chasseron (1607 m). Il se décompose lui-même en deux entités bien distinctes séparées par le décrochement géologique de Pontarlier qui coupe la chaîne du nord au sud en passant par le col de Jougne, Vallorbe, la combe de la Verrière pour atteindre finalement Montricher (fig. 1). La vallée de Joux, dans son bassin fermé (fig. 2), occupe le sud-ouest de cette grande faille; la région de Sainte-Croix se trouve au nord-est. Elles se différencient l'une de l'autre par des types de maisons bien distincts.

Dans la région de La Côte à la Venoge, le paysage varié présente de subtiles nuances, sous forme de plaine légèrement ascendante pour une partie du district de Nyon, de coteau abrupt débouchant sur un vaste plateau supérieur derrière Rolle et Aubonne, tandis qu'au-dessus de Morges, des paliers successifs conduisent en douceur jusqu'au pied du Jura.



*Arrivée d'un front froid du sud-ouest, photographié depuis Saint-Barthélémy le 2 mai 1996.
(fig. 5)*

La région comprise entre le Gros-de-Vaud et la Broye ne se caractérise pas par un relief aussi marqué que les précédents. L'espace s'ouvre sur le Moyen-Pays à partir du district de Cossonay vers le plateau d'Echallens; des vallonnements prennent naissance ensuite et s'orientent en direction des lacs de Neuchâtel et de Morat. Un cours d'eau important, la Broye, y conditionne des espaces caractérisés: par une plaine dans la partie inférieure; par une grande vallée, qui s'insère entre le Jorat et les premiers contreforts des Préalpes fribourgeoises, où elle prend sa source.

Les Préalpes, le Chablais et Lavaux (fig. 3 et 4), forment des entités apparemment indépendantes géographiquement, mais leur topographie a suscité des modes d'exploitation traditionnels comparables. La pente du terrain a obligé les paysans à pratiquer une forme de nomadisme saisonnier appelé le *remuage*. Il peut conduire du vignoble aux alpages, en passant par les prés et les champs, ceci plus particulièrement pour les communes tournées vers la plaine du Rhône. Au centre des Préalpes, on met l'accent sur la fabrication du fromage. A propos de Lavaux, il faut se souvenir que jusque dans la première moitié du XX^e siècle, les vigneronns étaient aussi des paysans et entretenaient des relations privilégiées avec la campagne qui s'étend jusqu'aux bois du Jorat (fig. 38 et 39).

Les caractéristiques du climat

Le climat joue un rôle primordial pour implanter les constructions, tout comme dans le choix de leur organisation interne. Afin de se prémunir contre ses effets indésirables, il oblige à rechercher des solutions constructives en adoptant des revêtements protecteurs en façade, des toitures à demi-croupes, des murs coupe-vents, etc. Il conditionne également l'environnement immédiat de la ferme (mur protecteur pour le jardin potager ou ceinture de vergers).

La Suisse se situe à une sorte de charnière entre les influences des climats océaniques, continentaux et méditerranéens. Le Moyen-Pays vaudois est surtout soumis à l'influence des dépressions atlantiques et méditerranéennes (fig. 5). Les chaînes jurassiennes et alpines lui confèrent ses particularismes. En abordant le Jura, les nuages s'élèvent, se refroidissent et se condensent en provoquant des précipitations abondantes (plus de 2 m sur le Mont-Tendre). Le phénomène inverse se produit lorsqu'ils arrivent sur le Plateau: ils se réchauffent en descendant et se compriment, entraînant une diminution des chutes de pluie de moitié environ. La chaîne des Alpes constitue un barrage contre lequel les nuages viennent ensuite buter.

Le vent et la bise forment les deux courants principaux qui sont en quelque sorte canalisés sur le Moyen-Pays par le Jura et les Alpes. Le vent de secteur ouest à nord-ouest apporte les précipitations de pluie ou de neige selon la saison. La bise s'écoule en sens inverse, depuis le nord-est, provenant de Russie du nord ou de Sibérie; composée d'air sec et froid, aspiré entre une haute pression située sur le nord de l'Europe et une dépression placée au-dessous, elle peut souffler avec violence et provoquer des dégâts dans les zones exposées; elle subit une accélération sur le Plateau par l'effet d'entonnoir formé par les chaînes de montagne qui se rapprochent dans la région lémanique. On la ressent surtout le long des lacs subjurassiens, la vallée de la Venoge et le Léman. En automne, ce dernier plan d'eau, plus chaud, provoque un appel d'air qui accélère encore l'effet de bise; elle peut atteindre parfois une grande violence sur le Petit-Lac, près de Genève, où elle arrive à former des vagues d'une amplitude de 2 m.

Forme des territoires communaux¹

Les territoires communaux sont limités entre eux par la topographie. Ils ont souvent été pris sur les forêts et les clairières de défrichement, où leurs traces restent souvent lisibles (fig. 6).

Les communes de montagne sont généralement de grandes dimensions (3135 ha à Provence, 6322 à Ormont-Dessous, 9905 au Chenit); elles étaient subdivisées en unités plus petites dans le passé, par exemple les *seytes* des Ormonts ou les *dizains* de Sainte-Croix à l'époque bernoise; les villages et les hameaux qui composent la commune de L'Abbaye jouissaient d'une certaine indépendance; ils sont toujours propriétaires de biens fonciers. La

¹ L'étude concernant la forme des territoires et la structure des villages résulte d'une collaboration avec Jean-Daniel Rickli, architecte-urbaniste.

montagne a été colonisée plus tardivement (vers le XIII^e siècle) par rapport au Moyen-Pays. L'habitat se développe d'abord de manière concentrée. Les défrichements progressent à partir du XV^e siècle, selon un schéma plus individualiste avec une dispersion des maisons par hameaux, puis par unité d'exploitation.

En plaine, les communes sont beaucoup plus petites. La région de La Côte (fig. 7) se subdivise en trois niveaux en fonction de l'altitude et du genre

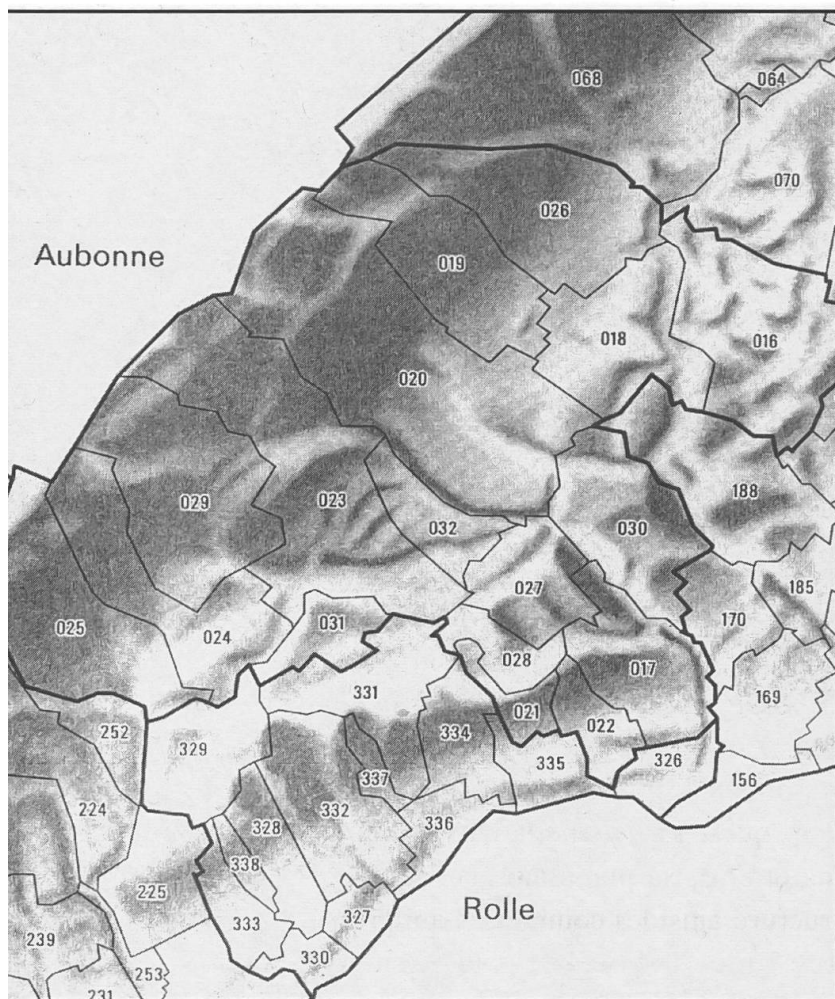
d'exploitation:

- Dans la zone riveraine du Léman, la vigne paraît avoir favorisé la formation de petits territoires. L'explication réside certainement dans le fait que le rendement plus bénéfique de cette culture, pratiquée de manière intensive, et l'exportation des vins ont généré et génèrent toujours des revenus permettant d'assurer largement l'autonomie de petites entités communales. Les villages sont généralement localisés à proximité du vignoble qui nécessite des soins constants. En zone viticole, on pratique ou pratiquait toujours l'élevage, complément indispensable pour la production de fumier utilisé comme engrais.

- Au-dessus, sur un niveau médian, la surface des communes augmente (env. 500 ha). Le vignoble n'occupe plus que les coteaux les mieux exposés,

alors que les cultures et l'élevage gagnent en importance.

- Le niveau supérieur comprend de vastes territoires (env. 1750 ha) qui s'étendent du pied de la montagne jusqu'à son sommet, couronné par les pâturages d'altitude; l'élevage et l'exploitation forestière constituent la principale spécialisation de cette zone. La vigne n'est plus présente, sauf sous une forme résiduelle dans le district de Nyon. Ces grandes communes allongées occupent, par bandes successives, l'ensemble du versant jurassien de la partie supérieure des districts de Nyon, d'Aubonne et de Cossonay. On retrouve cette disposition sous une forme moins claire dans la région de Grandson. D'une régularité presque sans faille, la typologie de ces territoires constitue un véritable cas d'école. Ils comprennent tous une importante part de forêts et de pâturages d'alpage qui, à elle seule, représente en moyenne les deux-



Carte des communes de la région de La Côte (districts d'Aubonne et de Rolle). (fig. 7)

tiers de la surface totale.

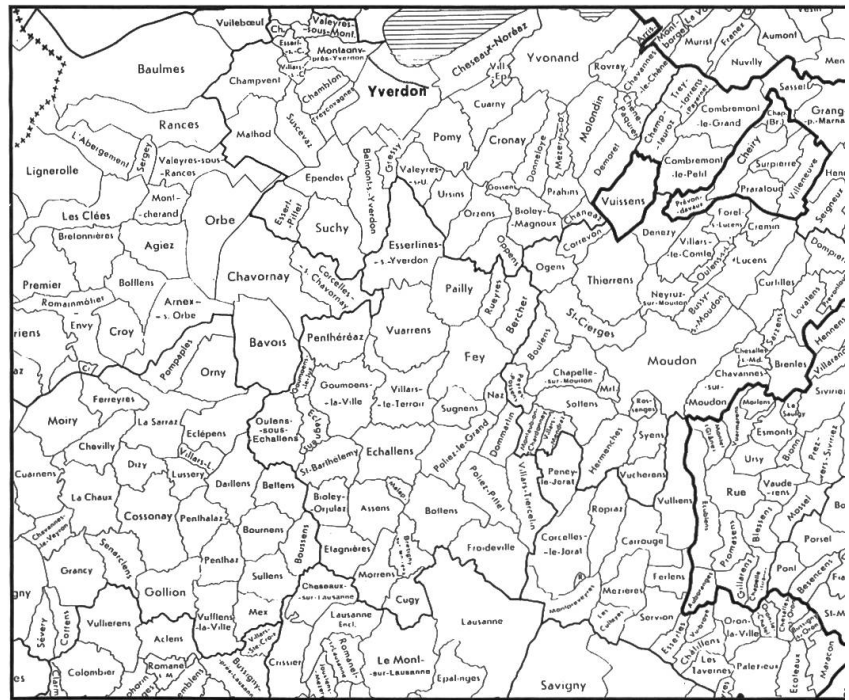
L'éloignement de la chaîne jurassienne par rapport au Léman et aux Préalpes définit, sur le Moyen-Pays vaudois, un espace qui s'ouvre en direction de l'est, à partir du district de Cossonay. La région comprise entre le Gros-de-Vaud et la Broye ne se caractérise pas par un relief aussi accentué que celui décrit précédemment. On y rencontre un plateau, celui d'Echallens, et une série de vallonnements qui prennent naissance à partir du Jorat et du piémont des Préalpes fribourgeoises. Cette topographie relativement douce conditionne l'organisation des communes aussi selon trois grandes catégories.

Les **espaces ouverts** du plateau d'Echallens ont généré des territoires de forme alvéolaire. Cette structure, connue également sous le nom de nids d'abeilles avec une disposition penta- ou hexagonale (fig. 8), se caractérise par un habitat concentré au centre du terroir et des liaisons routières en étoile vers les entités voisines.

Au nord-est, dans le prolongement du plateau d'Echallens, le **vallonnement** se marque et s'oriente en direction du lac de Neuchâtel et de la plaine de la Broye. Le réseau hydrographique cloisonne et structure ainsi les communes qui prennent une forme allongée; cette dernière se répercute sur la configuration des villages, généralement dominée par une organisation linéaire avec une croisée orthogonale de chemins.

Une **vallée**, celle de la Broye (fig. 9) conditionne toute la partie est du canton. Selon son tracé, on distingue:

- la Haute-Broye à laquelle on peut rattacher les parties élevées du Jorat. Elle se caractérise par une dispersion de l'habitat sous la forme de hameaux ou par unité d'exploitation. Cette dispersion résulte à la fois d'une colonisation médiévale assez tardive et d'une spécialisation dans l'élevage. Les communes de la partie supérieure du district d'Oron sont de faibles dimensions; elles présentent une forme allongée compartimentée par le réseau hydrographique. Dans le Jorat, les territoires sont assez vastes, comme à Savigny, au Mont ou à Lausanne, par exemple; ils étaient en liaison étroite avec le vignoble de Lavaux dont ils formaient l'étage supérieur dévolu à l'élevage et à la production d'engrais.
- La Basse-Broye débute à Moudon et s'étend jusqu'au débouché de la vallée dans la plaine, sur la commune de Payerne. Ses versants sont partielle-



Carte des communes de la région d'Echallens. (fig. 8)

ment boisés, souvent de manière continue dans les parties où le relief est bien marqué. La forêt cloisonne les espaces agricoles, surtout au nord-ouest, contrairement à la partie qui jouxte le canton de Fribourg. En toute logique, la topographie définit également des territoires allongés où dominent les villages organisés linéairement dans l'axe de la vallée, par opposition au système alvéolaire du plateau d'Echallens.

– La plaine de la Broye, comme celle de l'Orbe, formait un obstacle à la colonisation. Les villages se concentrent à la base des versants, sur les premières collines pour se mettre à l'abri des inondations, fréquentes jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Le Vully forme la ligne de crête qui sépare la plaine de la Broye et le lac de Morat de celui de Neuchâtel.

Les structures de villages

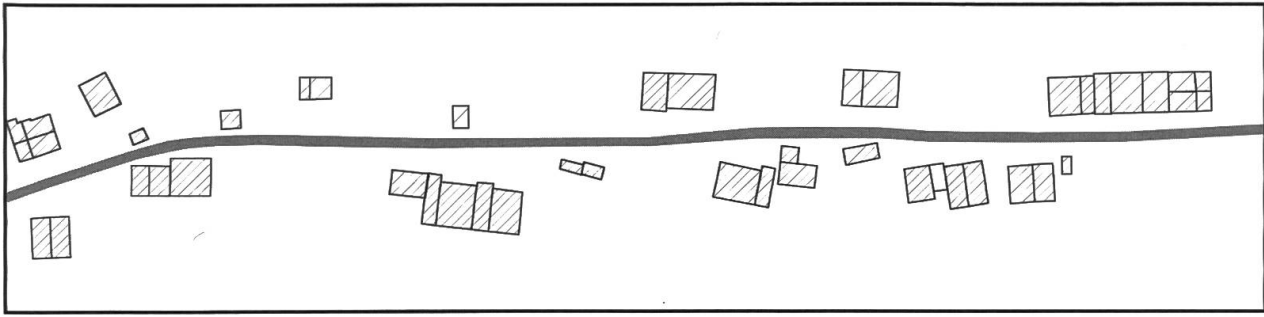
La diversité des structures des villages vaudois constitue une richesse patrimoniale fondamentale. Les documents cadastraux élaborés aux XVIII^e et XIX^e siècles, conservés aux Archives cantonales vaudoises, facilitent le travail de recherche. Leur consultation permet de compléter la lecture des cartes actuelles; ils éclairent la définition des types de base en montrant par exemple des développements secondaires qui sont encore à l'état d'ébauche.

A l'exclusion des villes neuves médiévales qui se développent après les défrichements, les petites villes doivent constituer le moteur d'où se déploie la colonisation et sur lesquelles on peut se replier en cas de crise. Hors des centres, on commence par implanter une sorte de «semis» de constructions le long du réseau routier existant, qui s'étoffera au fur et à mesure de la densification. A l'origine d'un village, on peut trouver un ordre religieux, représenté par un prieuré rural, ou un château seigneurial. En cas de voisinage, ces deux édifices sont à même de créer des pôles d'attraction qui vont conditionner l'implantation des maisons. Il est possible d'imaginer, dans le cas d'une famille, un regroupement d'abord dans une première maison qui sera agrandie progressivement au gré des descendance successives, pour former une propriété en ordre contigu. Les plans cadastraux des XVIII^e et XIX^e siècles semblent confirmer cette hypothèse et révèlent toujours une forte présence des groupes familiaux dans de nombreux villages, par exemple les Rod à Ropraz, les Blanc, Corthésy ou Gavin à Brenles, les Badoux à Cremin, les Bovay à Chanéaz ou encore les Besançon à Eclagnens.

La terminologie existante permettant de distinguer les diverses formes d'organisation de l'habitat restait lacunaire; les recherches entreprises sur les maisons rurales du canton de Vaud ont permis de la préciser et de l'enrichir. Il convient d'être attentif au fait qu'une commune peut comprendre plusieurs éléments typologiques avec une structure affirmée, un ou plusieurs hameaux et de l'habitat dispersé, conférant une certaine complexité à l'ensemble.

On distingue trois schémas principaux d'organisation (fig. 10):

Les structures linéaires, développées en bordure d'une rue horizontale ou montante, se rencontrent surtout contre le versant du Jura ou ceux des val-



lées et des vallonnements qui axent les déplacements. Elles forment le schéma le plus répandu; on les subdivise en plusieurs sous-groupes:

- Les structures linéaires horizontales simples dépendent des vallées et des vallonnements principaux, qui suivent un axe général allant du sud-ouest vers le nord-est, et déterminent ainsi l'implantation de ce type de groupement (fig. 11). Les villages organisés de cette manière occupent souvent un bord de la vallée ou suivent un palier, parallèlement aux courbes de niveaux du terrain. On relève encore deux formes dans lesquelles les constructions sont, soit étirées le long d'une route, montrant une densification faible, soit compactes avec la présence de fortes rangées de maisons contiguës.

- Les structures linéaires horizontales doubles se développent en bordure de deux rues parallèles. Ce type d'organisation reste limité à un peu plus d'une dizaine de cas sur le Plateau vaudois (par exemple Treytorrens, Cronay, Gland, Apples).

- Les structures linéaires montantes suivent des rues qui sont nécessairement orthogonales à l'axe des vallées ou à celui des vallons principaux. De manière générale, on a disposé les maisons paysannes pour présenter une surface minimale de façade à l'action des vents dominants, c'est-à-dire leurs pignons entre le sud-ouest et le nord-est. Le faîte du toit est alors perpendiculaire à la pente du terrain. Cette rai-

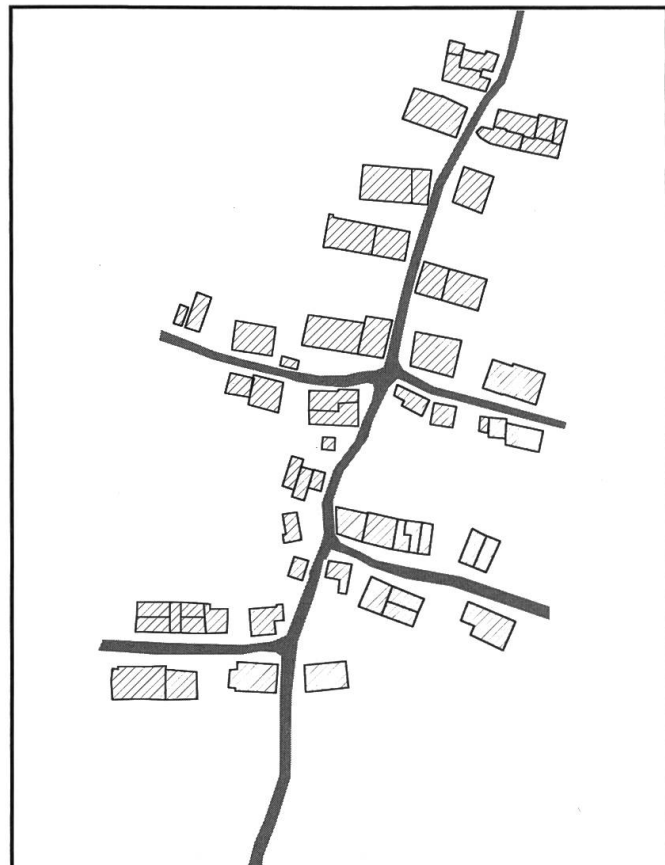


Schéma montrant les principales formes de villages. (fig. 10)



Village de Baulmes. (fig. 12)

son explique certainement la rareté des structures linéaires montantes simples ayant des faîtes parallèles à l'axe de la rue, comme on les trouve contre le piémont jurassien protégé par la montagne, par exemple à Baulmes (fig. 12) ou à Vuiteboeuf, sous une forme combinée.

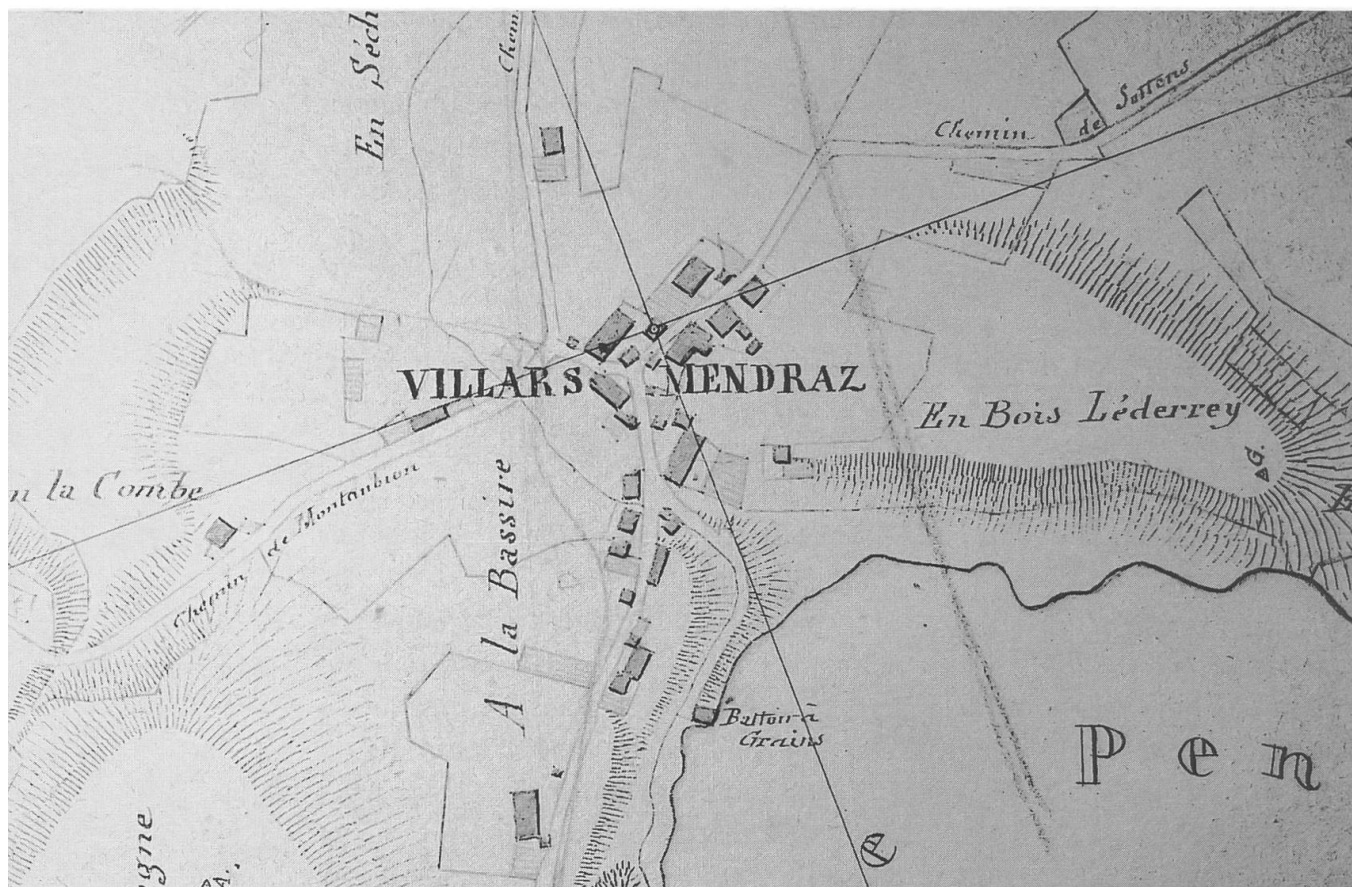
Les **structures en épi** se développent en bordure d'une rue montante; les bâtiments s'articulent perpendiculairement à celle-ci avec les faîtes de leurs toitures qui sont parallèles aux courbes de niveaux du terrain. Bien représentée sur le piémont jurassien, ce genre d'organisation privilégie généralement l'axe vertical de circulation, propre aux déplacements à l'intérieur de la commune. Le village est localisé à proximité des prés et des champs, dans la partie inférieure du territoire; il se développe en bordure de la route qui conduit à la montagne, sur laquelle ont été défrichés les vastes pâturages d'alpage. Provence (fig. 13) s'organise sur la base d'un axe montant; la route principale a d'abord traversé le bâti horizontalement pour le contourner entièrement aujourd'hui. Ces structures montantes connaissent deux variantes:

– La première montre un doublement des rues, comme à Mollens qui s'est développé perpendiculairement à la route principale qui longe le pied du

Jura, selon deux axes bien distincts (fig. 14).

Les **structures rayonnantes** (fig. 16), appelées aussi étoilées, se rencontrent surtout dans la zone ouverte définie par le plateau d'Echallens et son prolongement dans le district de Cossonay. Elles correspondent à une distribution alvéolaire des communes et définissent ainsi un réseau de communication rayonnant à partir du village. Les constructions se répartissent en bordure des branches formées par les routes. Il ne s'agit pas d'une règle, étant donné que les compositions linéaires peuvent aussi se combiner à des réseaux étoilés, comme évoqué précédemment. Généralement centré sur son terroir, le village s'organise à partir d'un point ou d'un noyau.

9



Villars-Mendraz selon la carte de 1850. (fig. 17)

Le **village aggloméré** (ou agglomérat) correspond à la définition du «village en tas».¹ Il n'est pas classable dans les autres catégories; les bâtiments sont regroupés sans ordre précis et sans qu'une structure particulière, même à l'état d'ébauche ne soit vraiment mise en évidence. La substance routière reste faible ou extérieure et le nombre de constructions n'entre en principe pas dans sa définition. Toutefois, il correspond de manière générale à un territoire communal de petite taille; il peut aussi former un habitat localisé sur l'espace propre d'un grand territoire (Aclens près de Cossonay), ou constituer un élément proche d'une entité structurée (Le Petit-Faubourg à Montricher, Chabiez à L'Isle). On rencontre des villages agglomérés dans l'ensemble du Moyen-Pays, mais avec toutefois des dominantes dans les districts de Nyon et de Morges ainsi que dans les régions du Jorat et du Vully.

Le **hameau** se compose d'un nombre réduit de bâtiments, compris généralement entre cinq et quinze, en faisant abstraction des constructions modernes (villas, dépendances). Il présente souvent l'ébauche d'une structure linéaire qui rend délicate la fixation d'une norme rigide avec des groupements plus étendus. Villars-Mendraz, classifié dans les structures linéaires composites, illustre bien cette problématique. La carte de 1850 montre encore un hameau situé sur un carrefour (fig. 17), organisé linéairement le long de l'an-

¹ LEBEAU René, Les grands types de structure agraire dans le monde, Paris 1979, p. 32.

cien chemin permettant d'atteindre plus directement Sottens. Par la suite, la mise en place d'un nouveau réseau routier, avec un évitement, entraînera le déplacement du carrefour vers le nord, provoquant un développement secondaire de l'habitat. A la vallée de Joux, la combe de Derrière-le-Côte, sur la commune du Chenit, présente un bel exemple de dispersion en hameau (fig. 18).

L'**habitat dispersé** concerne principalement le district d'Oron et le Jorat. Sa limite inférieure, en direction de Moudon, s'établit entre Peney-le-Jorat, Hermenches et Syens, zone au-dessous de laquelle il devient rare. Dans cette catégorie, nous n'avons pas tenu compte des maisons paysannes disséminées sur les espaces de culture après l'abolition définitive de l'assolement triennal communautaire au début du XIX^e siècle. Il s'agit d'un phénomène à la fois limité et tardif. On distingue deux types de dispersion:

- Le premier par petits groupes de fermes. Ce phénomène prend naissance à partir des XII^e et XIII^e siècles, comme le laisse entendre la toponymie, qui révèle de nombreux noms de lieux pourvus de l'article dans ces régions. Le cas le plus courant se traduit par une dissémination le long d'une route ou d'un chemin, souvent à côté d'une organisation plus marquée.
- Le second comprend une dispersion par unité d'exploitation qui touche principalement les parties élevées du Jorat. Bien visible à Epalinges sur la carte de 1836 (fig. 19), à côté de quelques petits groupements et du hameau qui constituaient alors le village, sa lecture a été profondément modifiée par une urbanisation récente qui touche l'ensemble du territoire. Le même phénomène se retrouve sur la commune du Mont et sur les hauts de celle de Lausanne.

Facteurs évolutifs

Quelques repères à propos de l'évolution du climat

Sujet complexe et d'une actualité brûlante, l'histoire du climat commence à être établie de manière de plus en plus précise, grâce aux nombreuses recherches entreprises ces dernières années. Les périodes glaciaires du Quaternaire apportent le témoignage de variations considérables des températures. Enoncée au milieu du XX^e siècle, la théorie du mathématicien serbe, Milukan Milankovitch, après avoir été rejetée, est aujourd'hui unanimement reconnue par le monde scientifique. Elle fait appel à trois variables astronomiques liées à l'attraction exercée sur la Terre par la Lune et les autres planètes. La combinaison de ces trois paramètres définit une glaciation importante tous les cent mille ans, accompagnée d'interstades plus cléments relativement courts, d'une durée de dix à vingt mille ans. La dernière glaciation s'est achevée il y a environ 12000 ans. L'histoire climatique de l'interglaciaire actuel ne se caractérise pas par une augmentation régulière des températures, suivie d'une diminution, mais par des séries d'oscillations: six phases plus froides ponctuent les douze derniers millénaires (8900, 7500, 5400, 3450

av. J-C, 750 et 1500 apr. J-C). L'explication réside probablement dans les variations de l'activité solaire qui suit également des cycles et à l'intensité des éruptions volcaniques.¹ Ces oscillations se répercutent sur la production agricole et correspondent, associées à d'autres facteurs comme les guerres, à des récessions ou des développements sur le plan économique et social.

Les phases de refroidissement semblent engendrer des périodes troubles dans l'histoire de nos sociétés. Au début du haut Moyen-Age, après la chute de l'Empire romain, la colonisation paraît régresser et la forêt occupe à nouveau le territoire. La grande période d'essor que connaît notre pays au XII^e et XIII^e siècle coïncide avec une phase climatique plus clémente.

Un cycle froid appelé le «Petit âge glaciaire», responsable de mauvaises récoltes, lui succède. Bien connu grâce aux nombreuses données à disposition, il débute au XIV^e siècle pour atteindre un maximum à partir du milieu du XVII^e jusqu'au premier quart du XVIII^e siècle et s'achever vers 1850 seulement. La baisse de la production laitière par vache entre 1530–1559 et 1570–1600 a pu être estimée à 60%; on introduit à cette époque la fabrication de fromages à pâte dure comme le Gruyère qui, se conservant mieux, tentent de «compenser le fort déséquilibre entre le potentiel fourrager et la production de l'été et de l'hiver».² Les autres productions (céréales, raisin,...) sont touchées au même titre, entraînant une baisse considérable des revenus.

L'évolution de l'agriculture

L'évolution de l'agriculture dépend de celle du climat, mais également des conditions économiques et sociales. Depuis le Siècle des lumières, le système économique, basé essentiellement sur l'auto-subsistance, évolue dans le sens d'une spécialisation qui a pour corollaire un développement des échanges et le passage à une économie de marché. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, l'assolement triennal collectif, fondé sur la culture des céréales, régit encore l'exploitation de la plus grande partie des terres du Moyen-Pays. Le terroir est divisé en trois zones, les *pies* (fig. 20), exploitées en commun; deux sont investies en céréales; la troisième, laissée en jachère, est pâturée en commun par le bétail, qui bénéficie également d'un droit de parcours dans les forêts. Ce système communautaire constitue un frein à l'évolution qui s'ébauche en rendant difficile l'intégration de nouvelles cultures dans ce cycle traditionnel. Sous l'influence d'un vaste mouvement de réformes, qui a notamment pour origine l'Angleterre, les Pays-Bas et la France, les autorités bernoises tentent, au cours du XVIII^e siècle, de limiter le parcours du bétail et de promouvoir l'introduction de nouvelles plantes. Parmi celles-ci, la pomme de terre résout le problème des disettes qui sévissent encore à cette époque; sur une surface comparable, elle permet de nourrir quatre fois plus de personnes que la céréaliculture. Les conditions pour un développement de l'agriculture deviennent également plus propices avec la fin du Petit âge glaciaire.

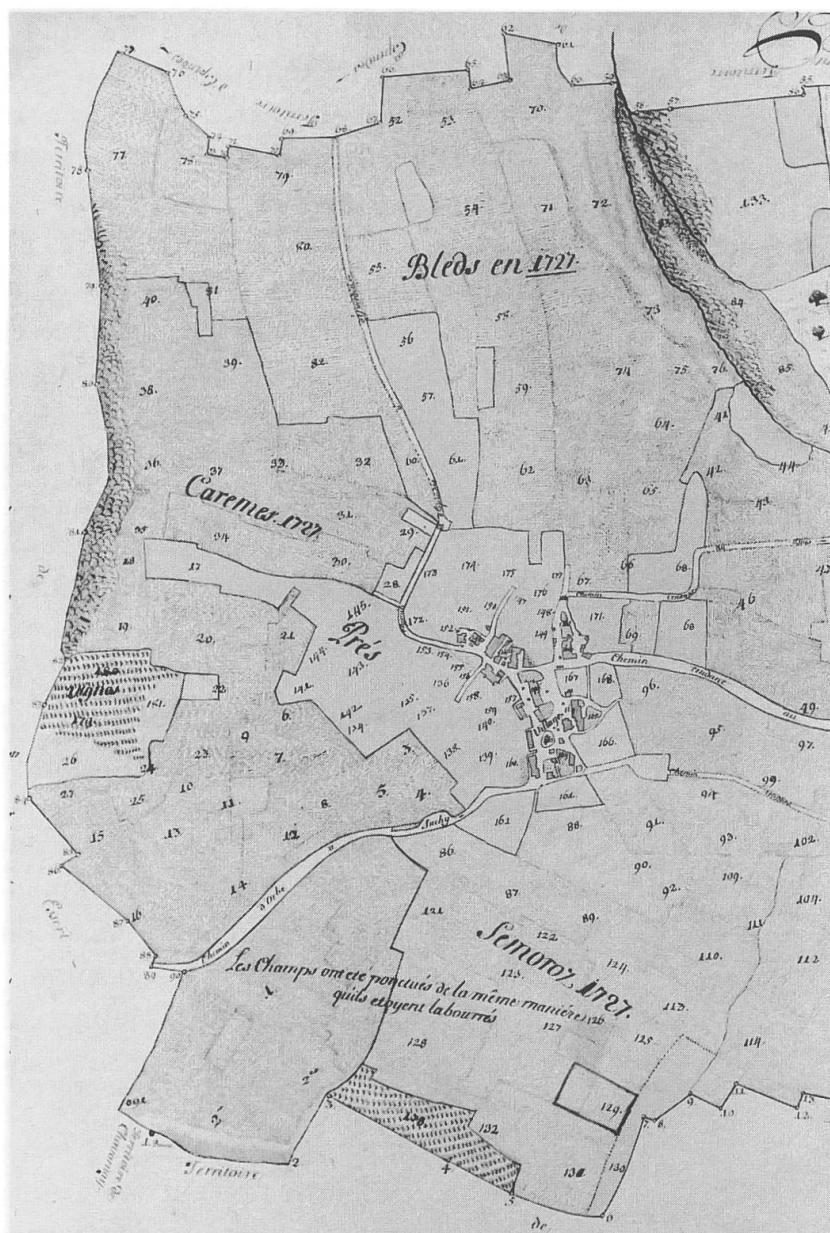
¹ MAGNY Michel, Une histoire du climat. Des derniers mammoths au siècle de l'automobile, Paris 1995.

² PFISTER Christian, «Klimageschichte der Schweiz 1525-1860», dans *Academica helvetica* 1984 et 1985.

Les plantes fourragères (esparcette, trèfle, luzerne), appelées également herbages artificiels, créent un véritable choc dans le monde agricole. Elles apportent une contribution majeure à la mutation profonde que vit la société à cette époque. Le paysan, maître chez lui, a intérêt à bonifier ses terres et devient l'un des moteurs du progrès. Ce long processus de transformation n'aboutit qu'au début du XIX^e siècle, lorsque le Grand Conseil vaudois abolit le parcours du bétail (1805 et 1810). En plaine, des surfaces de terrain toujours plus importantes sont alors consacrées à la production d'herbages artificiels, ce qui permet de garder un bétail plus nombreux et d'améliorer sa productivité grâce à une alimentation mieux adaptée et à une sélection appropriée des races. Jusque-là, la presque totalité des vaches laitières passait l'été dans les alpages du Jura et des Préalpes où se fabriquait le fromage. On commence ainsi à fromager en plaine dans de nouveaux bâtiments construits à cet effet dans les villages.

Les emblavures diminuent donc dans le Moyen-Pays. Toutefois, le volume de la production ne suit pas cette régression et augmente même sous l'effet d'une meilleure fumure des sols et de l'introduction de nouvelles variétés de céréales. Le travail de la terre est facilité par les progrès technologiques. L'évolution de la charrue au XIX^e siècle forme un exemple significatif; l'ancien modèle rejetait la terre des deux côtés et ameublissait le sol plutôt qu'il ne le retournait; les nouvelles charrues comme la Brabant, la Dombasle ou la tourne-oreilles, labourent la terre sur un côté à la fois, mais de manière plus efficace, en profondeur et en la retournant. La période 1800–1850 peut être considérée comme l'âge d'or de l'agriculture vaudoise.

Malheureusement, elle sera bientôt soumise à rude concurrence. La mise au point de la machine à vapeur permet de réduire le coût des transports maritimes et de mettre en place le réseau ferroviaire, pratiquement achevé à



Terroir de Suchy, division en trois pies. (fig. 20)

l'échelle du continent vers 1875. Le libre-échange qui en découle provoque une crise profonde dans le monde agricole suisse durant une vingtaine d'années avec une chute importante des prix, surtout de celui des céréales. En revanche, l'industrie commence à se développer près des zones urbaines; elle occupe le surplus de main-d'œuvre et celui résultant d'une démographie devenue positive; ces nouvelles bouches à nourrir constituent ainsi une clientèle qui aide l'agriculture à se sortir de la crise. Le secteur des industries alimentaires (lait en poudre ou condensé, chocolat, pâtes alimentaires, etc.) connaît une extension bienvenue et offre également de nouveaux débouchés à la production des exploitations rurales de notre pays.

La révolution agricole précède le développement industriel. Sans une rationalisation du travail de la terre qui permet à la fois d'augmenter la productivité du sol et de libérer des bras, les usines n'auraient pas trouvé le ferment indispensable à leur développement.

Typologie architecturale

L'élaboration d'une typologie architecturale représente un exercice à la fois complexe et délicat en raison des divers facteurs qui influencent les choix constructifs. Il faut se garder de montrer trop de déterminisme en privilégiant des aspects comme le climat ou la topographie. Les données économiques et socio-culturelles jouent également un rôle important, comme le montre l'architecture des maisons rurales du Jura vaudois. Les éléments conditionnant l'implantation de l'habitat peuvent être rangés en deux catégories principales:

- les éléments d'ordre naturel. Ils regroupent la topographie; l'influence du climat et son évolution au cours du temps; l'action des vents dominants; la recherche d'eau pour la consommation journalière des exploitations et les besoins des industries actionnées par la force hydraulique; le milieu forestier et la structure géologique du terrain dans lesquels l'homme prélève les matériaux nécessaires à ses constructions; la valeur agricole des sols qui détermine les choix des cultivateurs.

- les facteurs d'ordre socio-économique et socio-culturel. La libéralisation de l'économie provoque une transformation profonde de la société. Les progrès agronomiques et techniques permettent de rationaliser les productions et de nourrir toujours plus de monde, malgré une diminution constante du nombre des travailleurs de la terre. Les maisons paysannes suivent cette évolution: elles sont agrandies, pourvues de remises pour les machines et changent fondamentalement d'aspect avec le temps, comme le montre la ferme moderne dite «de colonisation» qui apparaît vers 1950. Les facteurs sociaux sont difficiles à décrypter, faute de témoignages remontant assez loin dans le temps. L'origine, le statut des propriétaires et leur fortune jouent un rôle, tout comme leurs contacts avec le mouvement progressiste qui se développe à l'échelle européenne dès le XVIII^e siècle.

La classification typologique retenue s'inspire de celle adoptée par la collec-

tion *L'architecture rurale française*; elle fractionne le corpus étudié en trois catégories:

– Le «genre» forme la première division générale. Il s'agit de constructions clairement identifiées dans le vocabulaire courant comme les églises, les cures, les maisons rurales, les laiteries-fromageries, les maisons communales, les écoles, les greniers, etc.

– Chaque genre de bâtiments se subdivise en «types» qui se différencient les uns des autres par leur volumétrie, leur système constructif, leur plan intérieur ou encore leur adaptation à la production agricole dominante comme la maison du polyculteur-vigneron.

– Enfin, chaque «type» se fractionne en «variantes», par exemple celles de la maison à divisions transversales qui peut présenter une segmentation en trois, quatre travées, ou plus.

Dans le Jura et les Préalpes, les constructions rurales présentent une variété de types faciles à distinguer les uns des autres. En revanche, sur le Plateau (appelé également Moyen-Pays), il est illusoire de chercher à ériger une classification précise sur cette base. Nous n'avons établi qu'une démarcation, évidente à ce niveau, entre l'exploitation concentrée et celle qui dissocie le logement des locaux d'exploitation. En revanche, ces deux types se décomposent en plusieurs variantes qui font la richesse et la diversité de cette architecture.

Le Moyen-Pays

En plaine, les **anciennes maisons paysannes** conservées dans un état proche de celui d'origine sont aujourd'hui devenues rares. Elles ont généralement été transformées ou reconstruites; il n'en subsiste que des éléments noyés dans un ensemble ayant fait l'objet de modifications ultérieures. Les parties anciennes conservées sont, en ce qui concerne l'enveloppe extérieure des logements, essentiellement en maçonnerie de pierre; elles correspondent généralement à des bâtiments importants, qui traduisent une certaine aisance de leur propriétaire. Dans quelles proportions utilisait-on le bois? Y faisait-on appel pour la construction de l'étage dans les parties basses du Moyen-Pays, comme on le relève aujourd'hui encore sur de nombreuses fermes de la Haute-Broye et du Jorat? Parallèlement à l'architecture de pierre, en subsistait-il une faisant appel au bois? Beaucoup de questions qui n'ont pas de réponse définitive et pour lesquelles on ne peut que formuler des hypothèses. Charles Biermann faisait déjà le même constat dans la première moitié du XX^e siècle en relevant une «absence quasi totale de documents».¹ Des recherches complémentaires dans les Reconnaissances et les actes notariés conservés aux Archives cantonales vaudoises pourraient fournir des renseignements intéressants. Dans son ouvrage sur la Maison bourgeoise, Frédéric Gilliard émet l'hypothèse qu'au XVI^e siècle «la pierre remplace presque partout le bois dans la construction des habitations», excepté

¹ BIERMANN Charles, *La maison paysanne vaudoise*, Lausanne 1946, p. 25.



Ferme à un niveau à Montaubion-Chardonney. Date de 1707 sur le linteau de la porte de grange. (fig. 21)

dans certaines zones de montagne.¹ Les cantons limitrophes de Fribourg et de Berne ont conservé, bien vivaces, leurs techniques de construction en bois, alors que le Moyen-Pays vaudois voit apparaître très tôt une architecture de pierre. Biermann explique cet aspect par la position du canton de Vaud, à la charnière entre «la civilisation méditerranéenne et les coutumes germaniques; sur le Plateau et dans le Jura, c'est la première qui fait loi, et la maison y est originairement en maçonnerie; dans les Alpes, les dernières l'emportent et y font régner la maison de bois».²

Les fermes n'ayant qu'un seul niveau (fig. 21), assez rares, se retrouvent sur l'ensemble géographique étudié, mais avec une prédominance marquée dans le Jorat et son voisinage. La zone élevée semble avoir favorisé le maintien de cette variante en raison certainement de conditions climatiques plus difficiles. Les maisons présentent une forme ramassée, avec une toiture à faible pente qui devait recevoir ordinairement une couverture en bardeaux. Dans la région de La Côte à la Venoge, on relève un schéma comparable, mais les maisons proches du lac étaient couvertes en tuiles courbes (voir fig. 46 et 49).

¹ GILLIARD Frédéric et MEYER Henri, *La maison bourgeoise en Suisse*, XV^e volume, Le Canton de Vaud, 1925, p. VIII.

² BIERMANN, *op.cit.*, p. 34.



Hameau de Ressudens (c. de Grandcour). Inscription de 1556 en façade. Les marques contre le pignon sont celles d'une maison qui a été détruite. (fig. 22)

Le niveau unique n'est pas nécessairement le seul signe d'ancienneté, mais correspond également à des maisons de pauvres. On rencontre, du XVI^e au XVIII^e siècle, un nombre plus important de bâtiments déjà pourvus de deux niveaux. L'unité de la façade principale du logement et de ses éléments décoratifs en fournit la preuve indéniable (fig. 22). Toutefois, la forme générale s'apparente toujours à la précédente avec une toiture également à faible pente.

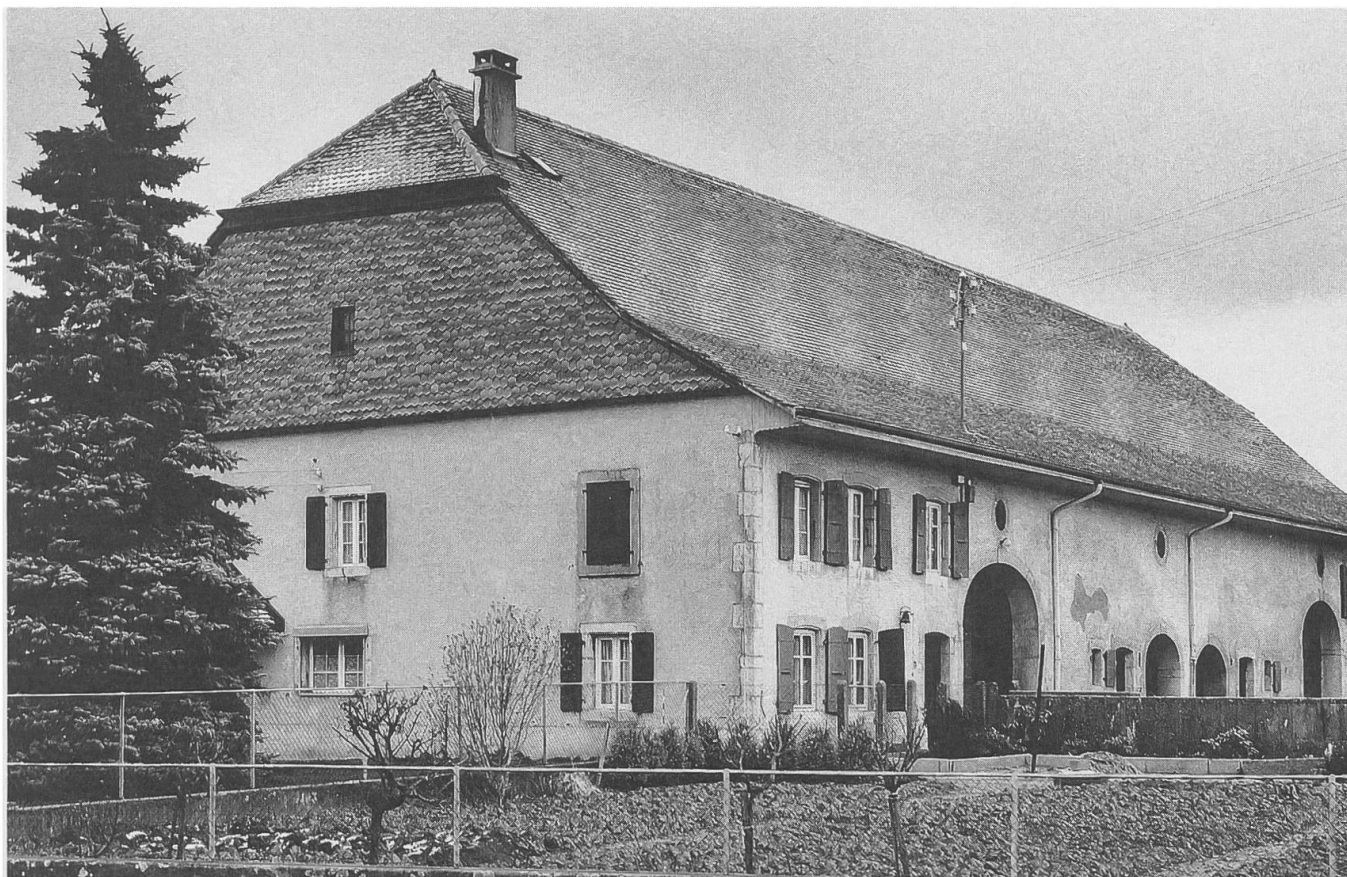
Les **variantes issues de la révolution agricole** apparaissent sporadiquement dans la première moitié du XVIII^e siècle, pour devenir ensuite beaucoup plus fréquentes et se généraliser. Ces constructions s'inspirent des ruraux édifiés par la classe aisée, qui joue un rôle de précurseur.

Les maisons existantes deviennent trop exiguës et de nouvelles formes sont introduites progressivement dans le monde paysan. Il ne s'agit pas d'un nouveau type, mais de variantes établies sur la base du modèle précédent et caractérisées par une augmentation du volume (fig. 23). Ainsi, le faîte de la toiture, plus élevé, possède des pans ayant une pente plus prononcée. On observe également la présence de coyaux, c'est-à-dire d'égouts retroussés (fig. 24) à la base des toits; cette rupture de pente permet d'apporter, entre autres, davantage de lumière à l'intérieur et de rejeter l'eau de ruissellement plus loin, les toits n'ayant alors que rarement des chéneaux. On construit sur



Bioley-Orjulaz. Surélévation visible dans le pignon. (fig. 23)

deux étages avec des murs gouttereaux plus élevés qui rendent possible l'aménagement de pièces d'une hauteur comparable à celles du rez-de-chaussée, avec des fenêtres présentant le même gabarit. Le volume de la partie rurale augmente également (fig. 25). Les propriétaires et les constructeurs commencent à accorder plus d'importance aux apparences; ils affichent ce souci par une présence d'éléments décoratifs qui se généralise dans le premier quart du XIX^e siècle (fig. 26).



Bettens. Ferme double avec toiture en demi-croupe, dotée d'un égout retroussé. (fig. 24)



Montpreveyres. Ferme dont la partie ancienne, plus basse, est datée de 1727 et la nouvelle, plus haute, taxée entre 1841 et 1843. (fig. 25)



La Coulisse (c. d'Echallens). (fig. 26)

Le Jura vaudois

L'ancienne maison rurale du nord-est du Jura vaudois appartient au type dit «à pignon frontal» que l'on observe également dans les cantons de Neuchâtel et du Jura ainsi qu'en Franche-Comté voisine. Au sud-ouest, à la vallée de Joux, on adopte une architecture différente.

La **ferme à pignon frontal** (fig. 27 et 28) forme le modèle le plus ancien. Les premières constructions remontent à la fin du XVI^e siècle avec une phase principale de développement située dans le cours du XVIII^e siècle.

La majorité des fermes à pignon frontal est implantée sur un terrain en pente orienté sud, sud-est selon l'axe général des vallons du plissement jurassien, avec la ligne de faîte du toit toujours perpendiculaire aux courbes de niveaux du terrain. La façade principale se trouve sous le pignon sud, sud-est vers la lumière et le soleil. La toiture, peu pentue et couverte à l'origine en bardeaux, aboutit près du sol. Les fermes se caractérisent par la présence d'une grange haute accessible directement sous le pignon amont, au niveau du premier étage afin de profiter de la déclivité du terrain et d'économiser l'aménagement d'un pont ou d'un remblai. Plusieurs variantes liées à la forme de propriété s'inspirent de ce même schéma: des maisons de petites dimensions abritant une seule exploitation; des fermes plus grandes, généralement doubles; exceptionnellement des groupes de trois, voire même quatre propriétés.

L'agrandissement des fermes à pignon frontal est rendu problématique par la pente du terrain. A l'arrière, des travaux d'excavation considérables devraient être entrepris, rendus irréalisables dans bien des cas par l'affleurement des bancs rocheux. A l'avant, un remblai important serait nécessaire pour maintenir la construction au même niveau. On aurait pu imaginer une partie plus basse sur l'avant ou plus haute sur l'arrière, mais cette formule n'a jamais été retenue, étant donné qu'elle remet en cause soit l'ensemble de l'organisation du logement, soit le principe de la grange haute traversante. Sur les côtés, les pans de la toiture arrivent près du sol et limitent les possibilités d'agrandissement.

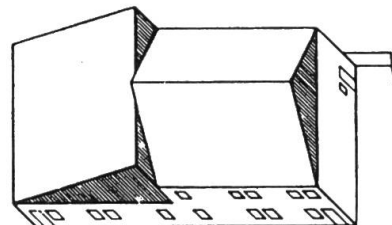
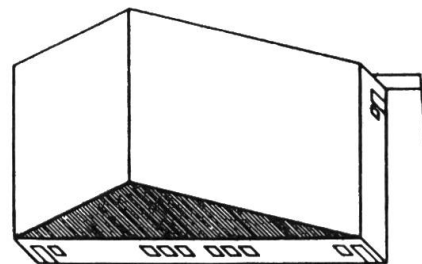
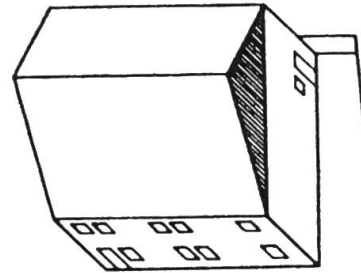
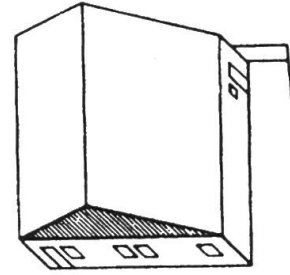


Schéma présentant les variantes de fermes à pignon frontal et à pignons latéraux dans le nord-est du Jura vaudois. (fig. 27)



La Chaux (c. de Sainte-Croix). Variante intermédiaire. (fig. 30)

La **ferme à pignons latéraux** (fig. 29) représente une variante du type précédent et une réponse aux nécessités d'agrandissement des bâtiments consécutives à l'amélioration des rendements agricoles et à la croissance démographique. On «retourne» ou «détourne» le toit de la variante à pignon frontal d'un quart de tour et on lui ajoute un étage.

La ligne de faîte de la toiture de la ferme à pignons latéraux, inversée par rapport à la précédente, devient ainsi parallèle aux courbes de niveaux du terrain. La façade principale reste toujours orientée au sud, sud-est, mais se trouve sous le mur gouttereau. Le volume de stockage de la grange devient ainsi plus grand; de nouvelles chambres ou un appartement peuvent également être aménagés à l'étage. En cas de besoin, il demeure toujours possible d'agrandir le rural dans le prolongement du pignon. Cette nouvelle manière de construire apparaît dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Une **variante intermédiaire** (fig. 30) combine les deux cas précédents. Elle résulte de la transformation partielle d'une ferme double à pignon frontal; l'un des propriétaires a inversé l'orientation de la toiture de son bâtiment alors que l'autre a maintenu l'état d'origine. Vu de dessus, le faîtage du toit forme un T.



Le Mont-du-Lac (c. de L'Abbaye). Néveau regroupant les portes (allée donnant au logement, grange-fourragère et écurie). (fig. 32)

Au sud-ouest, les **fermes de la vallée de Joux** suivent le schéma du Moyen-Pays en surélevant les maisons d'un niveau. Les exemples y sont mieux conservés et permettent de cerner les changements avec plus de précision. Les maisons présentent quelques similitudes avec celles à pignon frontal (pente de toiture faible sous-tendant un large pignon, couverture en bardeaux). Sous des apparences trompeuses, il s'agit en fait d'un autre type (fig. 31). Elles sont caractérisées, comme les fermes du Moyen-Pays vaudois, par une division en trois ou quatre parties comprenant le logement, le couloir (ou *allée*) traversant généralement la construction de part en part, la grange-fourragère et l'écurie. A l'avant de ces deux derniers locaux se trouve le *néveau*, souvent fermé, qui constitue un espace de travail protégé (fig. 32). La présence de celui-ci permet de distinguer ce type de ferme de celles de la plaine voisine, tout comme la pente des toitures généralement moins prononcée. On observe cependant encore quelques *néveaux* dans les maisons du Pied-du-Jura. Certains n'occupent que le devant de la grange de bâtiments des XVI^e et XVII^e siècles. D'autres présentent des analogies avec ceux de la Vallée, mais se retrouvent sur des bâtiments orientés différemment ou présentant une pente de toiture plus prononcée, adaptée aux couvertures en petites tuiles. On rencontre diverses formes de division des propriétés qui



Le Crêt-Meylan (c. du Chenit). (fig. 34)



La Frasse-Dessous (c. de Vallorbe). (fig. 35)

peuvent être doubles selon la ligne de faîte du toit ou même quadruples sur ce même schéma. Les associations de propriétés peuvent aussi se développer en longueur pour former des séries appelées *voisinages* regroupant parfois jusqu'à sept exploitations rurales en contiguïté (fig. 33). Au Lieu, un *voisinage* actuellement détruit était divisé en onze articles de cadastre.

L'agrandissement des anciennes variantes de fermes à un niveau de la Vallée se fait simplement en surélevant le bâtiment d'un étage, voire même de plusieurs ensuite avec le développement industriel et le phénomène d'urbanisation qui lui est lié (fig. 34). Les commentaires des commissaires qui ont taxé les bâtiments en 1837–1838 dans l'ensemble du canton nous sont précieux. Les procès-verbaux des séances ont été consignés dans des cahiers conservés aux Archives cantonales vaudoises.¹ Pour la vallée de Joux, les commentaires laissent toujours transparaître une impression négative, par exemple: «bâtiment très bas, un rez-de-chaussée seulement», «il n'est pas élevé pour un étage», «ce bâtiment n'a pas un étage, construction antique et désagréable», etc. Il arrive que certaines fermes mitoyennes divisées par le faîte aient fait l'objet d'une surélévation partielle (fig. 35).

Du Léman aux Préalpes²

Entre les bords du lac et les plus hauts alpages, les entités géographiques présentent à chaque tranche d'altitude une architecture adaptée aux besoins des paysans, au gré de leurs déplacements saisonniers. Ces exploitations étagées entre lesquelles on *remue* nécessitent une multitude de constructions dont la variété se laisse difficilement décrire en quelques lignes.

A **Lavaux**, pour ne pas disputer trop de terrain au vignoble, les maisons se serrent les unes contre les autres dans les villages et les bourgs. Celles-ci s'organisent en hauteur: la cave et le pressoir occupent le soubassement; l'habitation s'élève sur deux niveaux. Les combles servaient à entreposer les sarments secs utilisés comme combustible. On les y montait à l'aide d'une poulie par le *dôme*, une porte haute pratiquée dans l'avant-toit (fig. 40). Les champs, les prés et les bois qui s'étendent jusqu'au Jorat complètent idéalement le vignoble; ils fournissaient le foin pour les bovins qui tiraient les chars de vendange, du fumier pour les vignes et du bois pour les échelas. Les maisons paysannes dispersées dans ces collines exposées à la bise juxtaposent logement, grange et écurie (fig. 39). Typologiquement, ces fermes sont comparables à celles situées au nord du Jorat, dans les districts d'Oron et de Moudon (fig. 21 et 54).

Etymologiquement «tête du lac», le **Chablais** gravit les montagnes et présente une exploitation étagée. Dans la région de Vevey-Montreux, les villages entre vignes et champs accueillent aussi dans leurs maisons cossues les produits des alpages perchés dans le massif des Rochers-de-Naye. Dans les vallons situés à une altitude moyenne, de nombreuses granges conservent la provision de foin qu'on amène au village en hiver.

¹ Cote GEB.

² Partie rédigée avec l'aide de Denyse Raymond.



Le Plan-du-Four (c. d'Ollon), daté de 1764. (fig. 36)

La plaine du Rhône, anciennement marécageuse, est longée de bourgs où les maisons vigneronnes s'accompagnent de vastes granges-écuries. Les villages implantés vers mille mètres d'altitude sont entourés d'anciens champs en terrasses. Leurs maisons en madriers sont au centre d'un intéressant système de *remuage*: à l'instar des valaisans, les paysans de montagne se font vignerons. Ils descendent à leurs vignes, où ils ont construits des «caves», en fait des petits bâtiments en bois leur servant de pied-à-terre et regroupés dans des hameaux comme au Chêne-sur-Bex. Le printemps venu, ils montent dans des chalets très simples dispersés sur leurs prés et pâturages situés entre 1200 et 1600 m d'altitude (fig. 36), où leur bétail fera à nouveau halte en automne, après son séjour estival sur les *grandes montagnes*. Ces vastes alpages, dont le terrain appartient aux communes, présentent vers 1800 m des hameaux de petits chalets appartenant aux familles bourgeoises, qui jusque vers 1970 y fabriquaient encore leur propre fromage.

Dans les **Préalpes**, les habitants des Ormonts, reliés à la plaine du Rhône seulement par un mauvais chemin jusqu'en 1840, n'ont pas pu s'intéresser au vignoble. Ils ont cultivé leurs céréales jusque dans le courant du XIX^e siècle, mais, vu l'altitude, l'élevage du bétail représente leur principale activité. Pour tirer le meilleur parti des pentes, chaque famille a des biens à diverses altitudes. Avant que les véhicules à moteur ne permettent le transport du fourrage, les familles *remuaient* de maison en maison pour aller *manger le*



Sur-le-Côte (c. d'Arzier). Fruitière (fromagerie) de La Bourbe au premier plan avec, en arrière-plan, une loge mitoyenne. (fig. 41)

foin engrangé sur chaque propriété. Ces maisons dispersées, construites et couvertes de toits à faible pente abritent le logement et la grange-écurie. Les plus exposées aux avalanches sont protégées par des *forts*, c'est-à-dire des triangles de pierre édifiés à l'amont. Les alpages ont conservé longtemps un système d'exploitation de type familial, remarquable encore dans les hameaux des alpages situés sur le flanc sud de la chaîne du Chaussy, exploités en *consortages*.

Le Pays-d'Enhaut, anciennement partie du comté de Gruyère, a connu dès le XVI^e siècle un essor économique particulier. En effet, dans le sillage de la Gruyère devenue fribourgeoise dès 1555, son économie alpestre s'ouvre sur l'extérieur. Les grands fromages à pâte dure, qui se conservent facilement, peuvent être exportés. Pour les fabriquer, il faut rassembler d'importants troupeaux, disposer de vastes alpages munis de chalets fonctionnels. Les hameaux ont déjà tous disparu au XVIII^e siècle; les paysans modestes n'ont plus accès aux alpages et beaucoup doivent s'expatrier.

Bien que mal partagée, la prospérité générée par la vente des fromages induit l'abandon de la culture des céréales dans la vallée de la Sarine bien plus tôt que dans le reste des Préalpes. L'architecture de bois connaît un âge d'or aux XVII^e et XVIII^e siècles déjà (fig. 37). Des dynasties de charpentiers rivalisent de virtuosité pour construire et décorer de vastes habitations en madriers, accompagnées de granges-écuries sises à quelque distance.

Les alpages du Jura vaudois et la révolution du gruyère

Plusieurs des formes d'alpage observables en Suisse se retrouvent dans le Jura. Elles vont de la simple propriété individuelle, où le paysan estive lui-même son bétail, à diverses sortes d'exploitation collective. La plus courante se base sur le système de l'amodiation. Les propriétaires sont soit des collectivités (communes ou sociétés) soit, autrefois, des membres de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie vaudoise, neuchâteloise ou bernoise. L'alpage était amodié, c'est-à-dire loué au plus offrant lors d'une mise publique. L'amodiataire (ou *amodieur*), souvent un vacher, trouvait du bétail de location et engageait le personnel pour l'aider à l'exploitation de l'alpage.

A Arzier, sur le versant nord-ouest de la commune bordant la frontière française, les paysans du village français de Bois-d'Amont estivaient leur bétail dans des loges selon un système individuel (voir fig. 77 et 78). Chacun possédait un petit bâtiment comprenant une cuisine, une chambre et une écurie pour quelques vaches. Le lait était apporté matin et soir dans l'une des quatre fromageries de la zone, propriétés communes des exploitants (fig. 41). Les pâturages d'alpage (fig. 42) sont utilisés depuis longtemps, aussi bien dans le Jura que dans les Préalpes. Avant la fabrication de fromages à pâte dure, on produisait d'une part des tommes qui n'impliquaient pas de cuisson et d'autre part du fromage cuit,¹ probablement le *vachelin* cité par Susanne Daveau² et Paul Hugger,³ un fromage ressemblant au gruyère, mais de qualité inférieure. La fabrication intensive du gruyère aurait débuté vers la fin du XVI^e siècle dans le canton de Fribourg, avec en parallèle le développement d'un marché d'exportation. Il est intéressant de remarquer que cette recette a été mise au point durant la phase la plus froide du Petit âge glaciaire, de manière à permettre la constitution de réserves grâce à un produit offrant une meilleure conservation. Les succès de cette nouvelle production provoquent un mouvement d'émigration. De nombreux fromagers originaires du canton de Fribourg et du Pays-d'Enhaut louent leurs services dans le Jura vaudois et même en Franche-Comté voisine. Au début, ils auraient gardé jalousement leurs secrets de fabrication de manière à conserver leur travail.

L'architecture des chalets d'alpage suit cette évolution qui intervient dans le Jura à partir du XVIII^e siècle (fig. 43). Ces bâtiments n'ont qu'un rapport lointain avec les fermes locales, à l'exception de la zone nord-est du Jura vaudois. Bien que la fonction diffère fondamentalement, les artisans auraient pu, par exemple, s'inspirer des formes de toiture en usage dans leur région. Durant le XVIII^e siècle, ils ont construit de nombreux chalets ayant des toits à quatre pans, forme qui n'était pratiquement pas usitée à la même époque pour les constructions rurales du Jura vaudois. Toutes les toitures de ce type que l'on observe actuellement dans la région de la plaine de l'Orbe

¹ PIGUET Auguste, *Le territoire et la commune du Chenit jusqu'en 1701*, Le Sentier, 1974, p. 270.

² DAVEAU Susanne, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, Trévoux 1959, p. 255.

³ HUGGER Paul, *Le Jura vaudois, la vie à l'alpage*, Lausanne 1975, p. 45.



Fig. 1. Montricher et la combe de la Verrière.



Fig. 2. Vallée de Joux vue de la Dent-de-Vaulion.



Fig. 3. Habitat dispersé à La Comballaz (c. d'Ormont-Dessous).



Fig. 4. La plaine du Rhône près de Lavey.



Fig. 6. Mutrux et sa clairière de défrichement.



Fig. 9. Vue générale de la vallée de la Broye.



Fig. 11. *Village-rue de Vaulion.*



Fig. 13. Village de Provence.



Fig. 14. Village de Mollens.



Fig. 15. Village du Pont à la vallée de Joux.



Fig. 18. Dispersion en hameaux dans la combe de Derrière-la-Côte (c. du Chenit).

35



Fig. 28. Vers-chez-Henri (c. de Sainte-Croix). Ferme à pignon frontal divisée en trois articles de cadastre.



Fig. 29. La Grange-Paillard (c. de Sainte-Croix). Ferme à pignons latéraux selon une peinture de Samuel Cuendet du 8 août 1934.



Fig. 31. La Grand-Sagne (c. du Lieu). Ancienne ferme datée 1676 sur un linteau de fenêtre.



Fig. 33. Les Piguets-Dessous (c. du Chenit). Voisinage divisé transversalement en cinq articles de cadastre.



Fig. 37. Rossinière. Habitation de 1604 à droite et de 1731 à gauche.



Fig. 38. Lavaux avec Riez, Epesses et le versant du Dézaley.



Fig. 39. Dispersion de l'habitat sur les Hauts-de-Lavaux, vu de la Tour-de-Gourze en direction du Jorat.



Fig. 40. Le Voisinand (c. de Lutry). Maisons vigneronnes du Faubourg avec leurs dômes.



Fig. 42. Pâturage du Mont-de-Baulmes avec la combe anticlinale du Suchet/Aiguilles-de-Baulmes.



Fig. 43. La Pérause (c. du Chenit). Chalet daté 1768 sur le linteau de sa porte d'entrée.



Fig. 59. Renges (c. d'Ecublens). Vue générale du site.



Fig. 66. Provence. Ferme à pignon frontal. Vue de la façade principale.



Fig. 69. Les Mollards-sur-le-Brassus (c. du Chenit). Vue générale.



Fig. 73. La Redalle (c. de Provence). Vue générale.



Fig. 77. Estivages de Bois-d'Amont (c. d'Arzier). Vue aérienne.



Fig. 78. Les Loges (c. d'Arzier). Loge individuelle.



Chalet de Druchaux (c. de Berolle). Plan rectangulaire allongé. (fig. 44)

et du lac de Neuchâtel auraient été construites au XIX^e siècle. Il est fort probable qu'avec l'introduction de la technique de fabrication du gruyère, les fromagers des Préalpes aient importé avec eux leurs modèles architecturaux. Les anciennes constructions en bois ne convenaient plus: un *laitier* (ou chambre à lait) était nécessaire pour *lever* la crème du lait de la traite du soir, ainsi qu'une cave à température stable pour affiner les fromages. Seuls des murs en maçonnerie pouvaient satisfaire ces nouveaux besoins. De plus, les chalets présentant un plan rectangulaire allongé et étroit (fig. 44), que l'on observe dans la région de Bière, ne peuvent être expliqués par la topographie. La pente du terrain est souvent moyenne ou peu prononcée. Des bâtiments plus larges auraient pu être construits sans difficulté sur la majorité des emplacements ou à proximité immédiate. En revanche, ce type allongé et étroit s'adapte parfaitement à une implantation sur des fortes pentes, telles qu'on les rencontre dans les Alpes et les Préalpes.

On peut assimiler le chalet à une sorte de manufacture qui regroupe toute les activités sous le même toit. Il comprend les locaux utilisés pour la fabrication et l'affinage des fromages: la fromagerie-cuisine; le *laitier* toujours disposé dans l'angle nord; la cave; une ou plusieurs chambres à coucher situées au rez-de-chaussée ou dans les combles; enfin les écuries pour les vaches et celles pour les porcs appelées *boitons*. Ce dernier local est, dans certains cas, dissocié de la construction principale et se trouve à proximité.



La Combe-aux-Humbert (c. de Provence). (fig. 45)

Les principes qui régissent la typologie des constructions d'alpage ne se basent pas sur les aménagements intérieurs, qui suivent rigoureusement le même plan. En revanche, la volumétrie des bâtiments avec la forme du plan, celle de la toiture, ainsi que des paramètres tels que le genre de propriété et les modes d'exploitation fournissent des critères pertinents. On distingue ainsi une dizaine de variantes: le plan peut être carré ou rectangulaire et couvert d'une toiture à trois ou à quatre pans; le toit peut présenter une forme simple à deux pans; le plan rectangulaire allongé évoqué précédemment ne concerne qu'une dizaine de constructions; dans la zone nord-est du Jura vaudois, on a imité les fermes à pignon frontal. Les chalets individuels de la zone des Loges constituent une typologie particulière, à l'extrémité sud-ouest de la vallée de Joux, tout comme les «prés de fauche» de la région Concise-Provence (fig. 45).



Gilly. Vue générale du bâtiment. (fig. 46)

Description de quelques bâtiments représentatifs

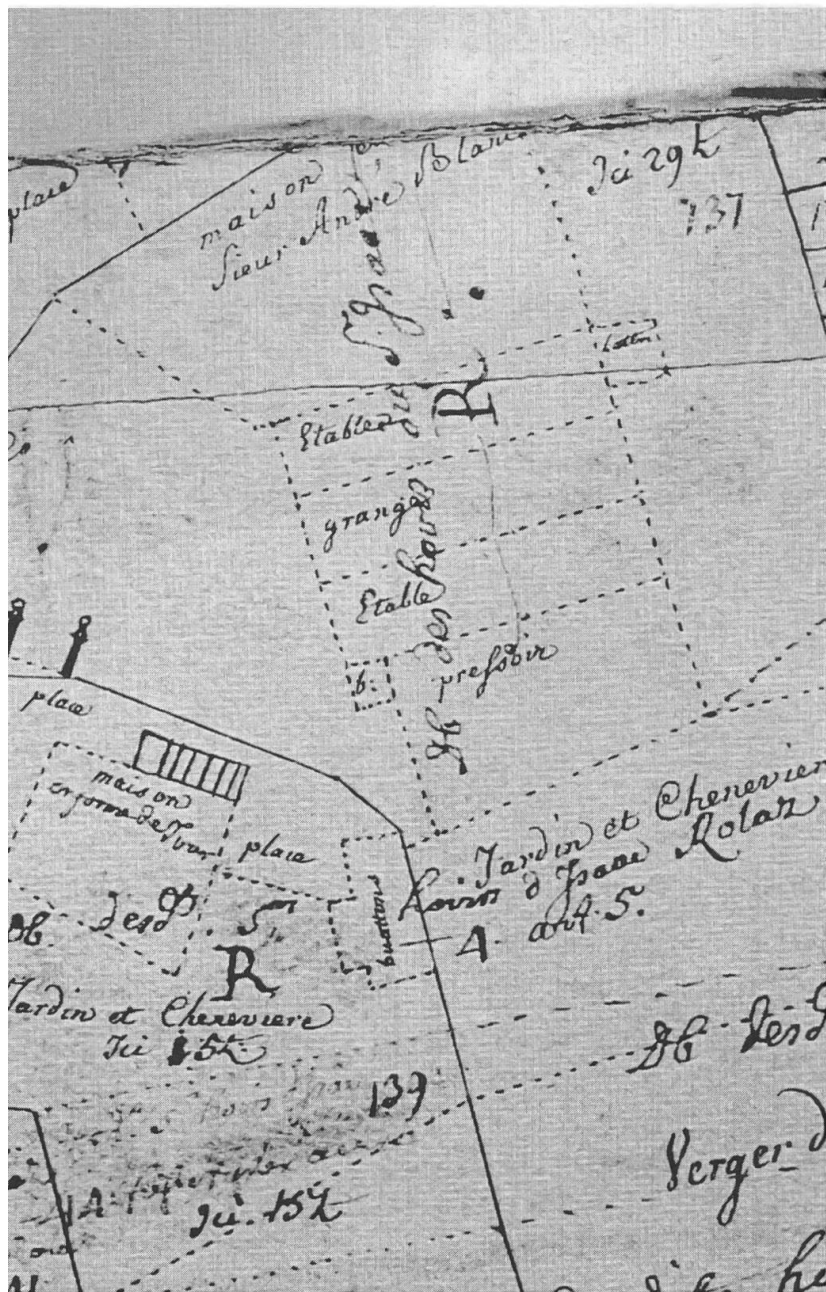
Les maquettes de l'exposition montrent des bâtiments représentatifs de la diversité des constructions rurales vaudoises. En voici quelques exemples.

Gilly, ferme vigneronne

Le village de Gilly se situe en pleine zone viticole. Le bâtiment relevé (fig. 46) est l'un des derniers qui n'a pas été modifié depuis le milieu du XVII^e siècle. Cette maison mixte, partagée entre l'exploitation rurale (culture et élevage) et celle de la vigne, présente un intérêt exceptionnel avec une partie homogène très ancienne remontant au début du XV^e siècle. Une analyse dendrochronologique¹ a mis en évidence quatre étapes principales: la phase d'abattage la plus ancienne remonte à l'automne-hiver 1404-1405 pour le solivage de la cuisine du rez-de-chaussée et les supports de la hotte de cheminée maçonnée.

La conservation du caractère authentique de ce bâtiment, dans une région qui subit une forte pression démographique, tient surtout à la forme de pro-

¹ ORCEL Christian, TERCIER Jean et HURNI Jean-Pierre, Maison rurale CH-Gilly (VD), Rapport d'expertise dendrochronologique, Laboratoire romand de dendrochronologie, Moudon 1999.



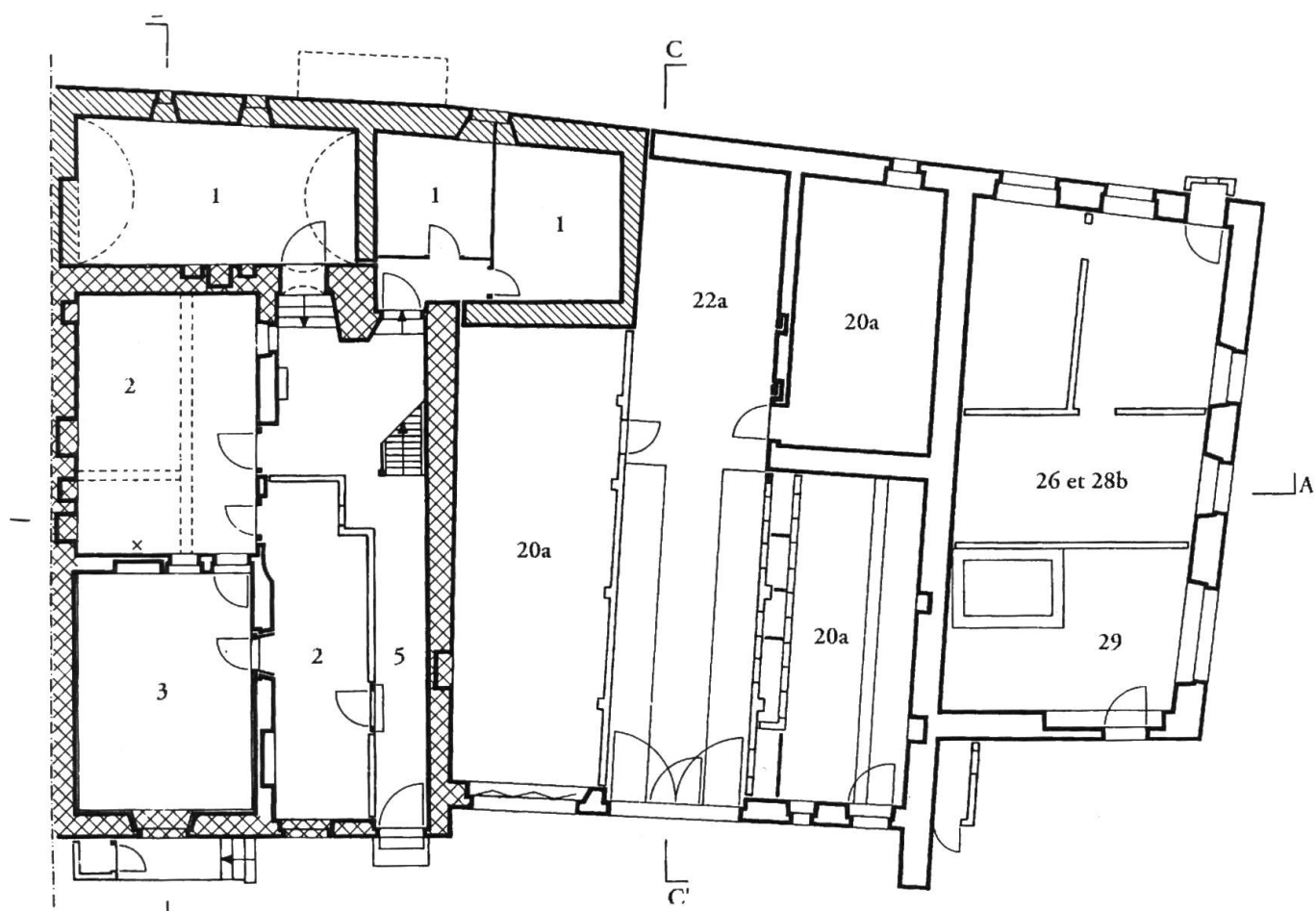
Gilly. Plan de 1754. (fig. 47)

été transformée en porte. A proximité de celle-ci, on a accolé contre la façade des latrines. Les ouvertures en molasse du premier étage ont conservé leurs caractéristiques anciennes; un cordon continu sert de tablette aux deux groupes de fenêtres à meneaux; leur décor est riche, constitué par des accolades aux épaulements amples avec des doubles gorges et base moulurée; les moulures diffèrent entre les deux groupes, mais ne concordent pas nécessairement avec des chantiers distincts. La date de 1571 relevée pour le solivage de la chambre sud-est du rez-de-chaussée correspond probablement avec la taille de deux des encadrements. Un crépi à base de ciment recouvre toute la partie habitation. De plus, une date de 1569 est visible sur l'encadrement d'une porte condamnée dans le mur mitoyen de la propriété voisine. Elle se trouve au deuxième niveau et formait certainement un accès à partir de l'extérieur.

priété qui le divise. Le plan de 1754 (fig. 47) le représente déjà dans sa forme et sa répartition actuelle avec deux étables disposées de chaque côté de la grange; il appartient au «sieur André Blanc». Le partage intervient par la suite et figure au plan de 1827-1828; non cadastré, il comprend une maison avec grange, écurie, pressoir et une place commune sur le devant, le tout appartenant à Jules-Albert et Henri-Benjamin Delafoge, les deux fils de feu Jean-Henri.

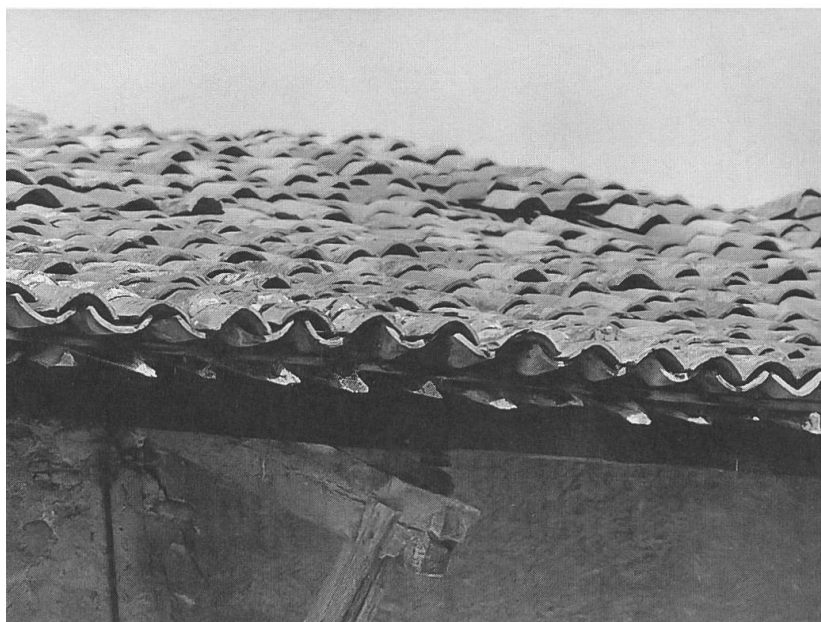
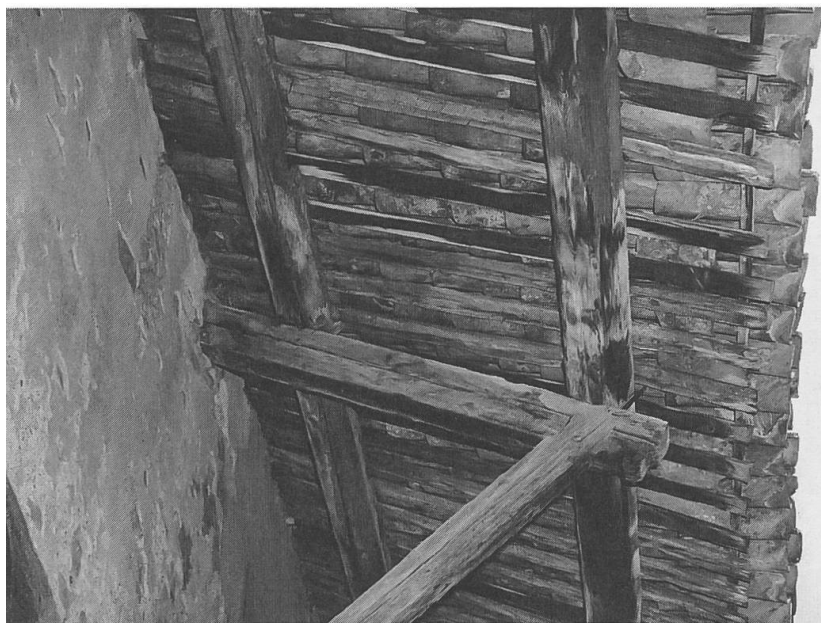
Devant la façade principale, une cour de petites dimensions, encore partiellement pavée en galets, est délimitée de la voie publique par un mur maçonné; ce dernier avait jadis un portail représenté sur le plan de 1754 déjà cité; la couverture du mur a aujourd'hui une forme arrondie, exécutée avec un mortier à base de ciment.

L'habitation occupe la partie sud-ouest. Les percements du rez-de-chaussée de la façade principale ont été refaits. L'encadrement de l'entrée est surmonté d'un *beau-jour* qui éclaire l'allée. L'une des deux fenêtres a



Gilly. *Elévation de la façade principale.* (fig. 50)

Gilly. *Plan du rez-de-chaussée.* (fig. 51)



Gilly. Couverture en tuiles courbes. (fig. 48 et 49)

embrasure dans laquelle est fixée la plaque de cheminée. Les solives apparentes du plafond, richement moulurées, proviennent d'épicéas abattus aux environs de 1571. Au fond de l'allée, des portes donnent accès aux caves; l'une est voûtée et servait à l'encavage du vin.

Le rural comprend une aire de grange centrale avec deux écuries de chaque côté. Celle au sud-ouest, pourvue d'une grande ouverture d'accès, est utilisée comme dépôt; elle correspond très certainement à un atelier signalé sur le plan cadastral de 1904. Le linteau de la porte de grange est gravé du millésime «1643» qui coïncide certainement avec les derniers grands travaux de transformation.

Le pressoir a été accolé contre la façade pignon du rural avec une toiture à un pan perpendiculaire à l'axe général du bâtiment; une grande porte en forme d'anse de panier y donnait accès, remplacée par une plus petite.

Le rural est encore couvert en tuiles courbes qui reposent sur un lattage vertical (fig. 48 et 49). L'organisation intérieure du logement (fig. 50 et 51) se compose d'un corridor, appelé *allée*, qui donne accès à l'ancienne cuisine. Cette dernière s'est révélée très ancienne: l'abattage des solives et des poutres supportant la base de la hotte de cheminée remonte à l'hiver 1404-1405. La *belle-chambre* est séparée de la cuisine par un mur pourvu d'une

Maracon. Vue générale. (fig. 54)

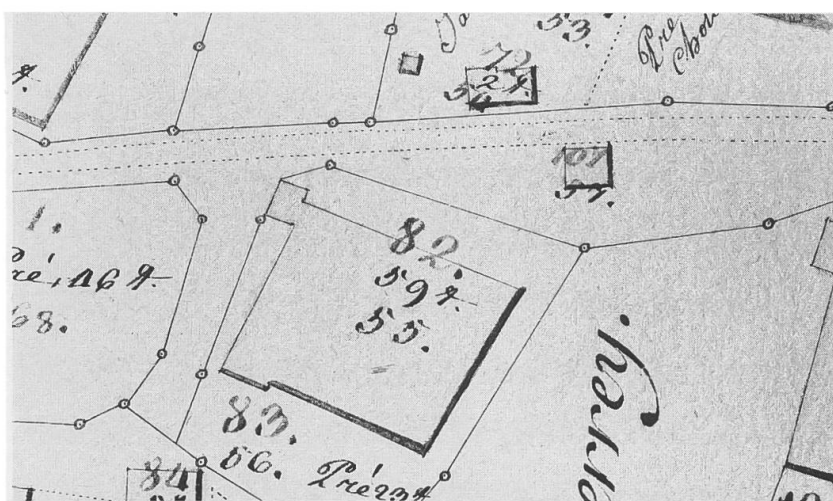
Maracon. Plan cadastral de 1807; le grenier porte le numéro 107. (fig. 52)

Maracon. Maquette réalisée par l'Atelier des maquettes de la ville de Lausanne. (fig. 53)



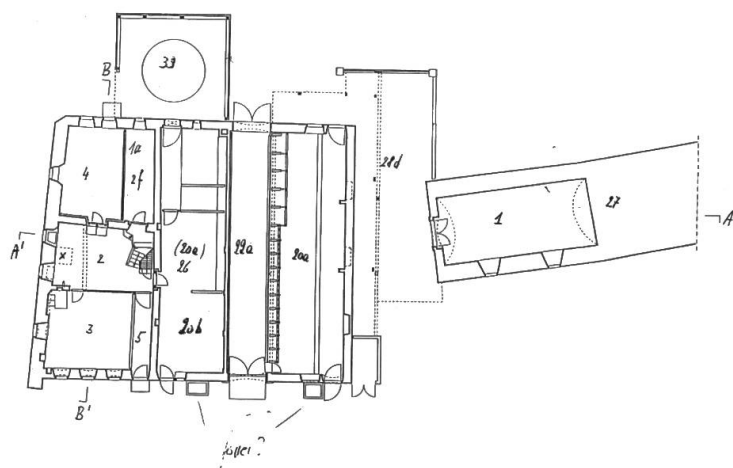
Maraçon, maison paysanne

Le plan cadastral de la commune de Maraçon (fig. 52), dressé entre 1807 et 1808, montre déjà un ensemble réparti de part et d'autre de la rue, constitué d'une maison comparable dans ses grandes lignes à l'actuelle avec ses aisances, et un four à pain, alors qu'un grenier se trouve au milieu de la voie publique.



L'imposante **maison paysanne** (fig. 53 et 54) figure au procès-verbal de taxe des bâtiments de 1837 avec un logement, une grange, deux écuries, une remise, un battoir à grains et des dépendances, l'ensemble étant couvert en tavillons; les taxateurs estiment son état de conservation comme assez bon et son âge à 18 ans, correspondant à la date de 1819 gravée sur la clef de voûte de la porte de grange; il s'agit certainement d'une transforma-





Maraçon. Plan du rez-de-chaussée. (fig. 55)



Maraçon. Coupe transversale. (fig. 56)

liens disposées l'une au-dessus de l'autre. Tous les éléments anciens sont conservés: dallage en grès au sol, évier en pierre, cloison de séparation avec la belle chambre faite de planches moulurées. Les fumées sont évacuées par une grande *borne* à couvercles, en bois dans sa partie supérieure (fig. 57), très rare aujourd'hui sur territoire vaudois; elle a été fermée à sa base. La chambre de séjour, de grandes dimensions, donne du côté de la rue. De là, on pouvait surveiller le grenier. C'était la seule pièce chauffée par un poêle à banc en molasse portant une date de 1800.

Le bâtiment a reçu diverses annexes au cours du temps. Dans l'ordre chronologique, on note :

- un manège édifié à l'arrière de la façade nord-ouest en 1834, dans le prolongement du toit. Il n'en subsiste, excepté son couvert, que la base circulaire dallée au centre et revêtue d'un pavage en galets pour renforcer le sol à l'endroit où tournait le boeuf ou le cheval. A l'origine, l'accès se faisait par la partie nord-est, aujourd'hui fermée au moyen d'une paroi en bois.

tion, d'une réparation importante ou d'une reconstruction partielle du bâtiment à cette époque.

Le faîte du toit se trouve orienté parallèlement à la pente du terrain, ce qui permet aux pignons de faire face aux vents dominants du sud-ouest et du nord-est. La toiture à deux pans, pourvue de coyaux, était encore recouverte de tavillons en 1837, remplacés ensuite par des tuiles plates. Le bâtiment possède deux niveaux d'habitation sur cave et présente, sans tenir compte des adjonctions ultérieures, une partition en quatre éléments: logement au sud-ouest, suivi d'un rural composé d'une grange-fourragère disposée entre deux écuries.

Le plan du rez-de-chaussée (fig. 55 et 56), traditionnel, comprend une grande cuisine jouant un rôle central qui distribue les accès: vers l'extérieur par l'allée, vers les deux chambres, la dépense et l'écurie, ou en direction de la cave et de l'étage supérieur par des rampes d'esca-



Maracon. Borne ou hotte de cheminée en bois. (fig. 57)

– un pont de grange imposant aménagé après 1871. Il aboutit au niveau des combles, alors qu’habituellement il donne juste au-dessus de la fourragère et des écuries. Cet aménagement exceptionnel s’explique très certainement par le fait que la Société du battoir aurait installé ici sa machinerie, après l’incendie de son ancien bâtiment, et par la nécessité d’accéder facilement à la partie supérieure de la batteuse; un broyeur à fruits s’y trouvait également. La machinerie, actionnée par un moteur électrique, est toujours en place sous le corps transversal aménagé entre le pont de grange et la maison. Une longue cave voûtée en briques occupe le dessous de la levée de grange; on y conserve les fruits et les légumes.



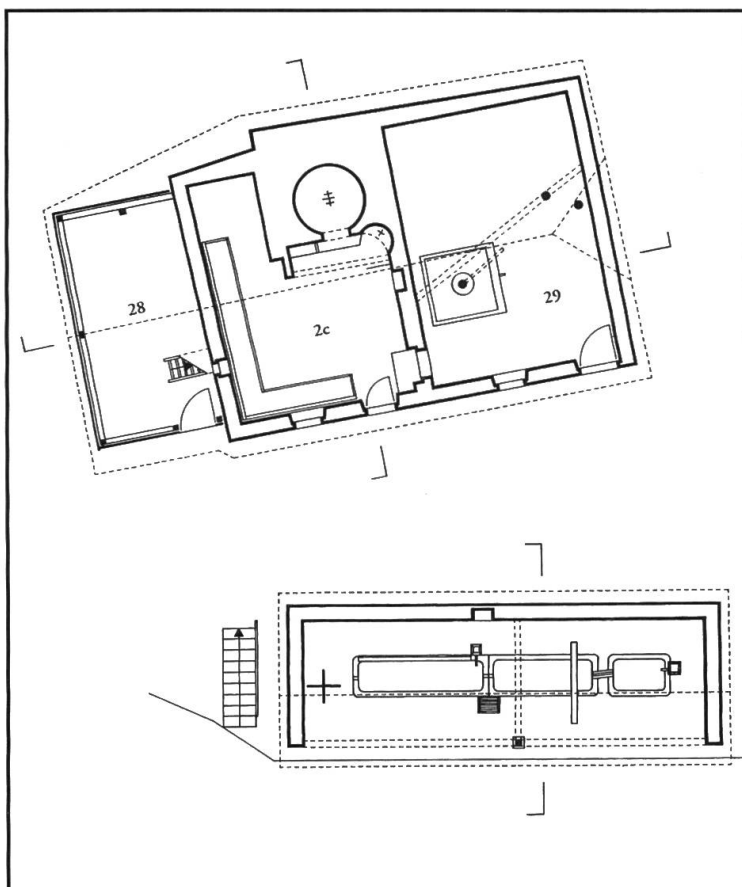
Maracon. Grenier. (fig. 58)

Le **grenier** (fig. 58) se trouve encore au centre de la voie publique sur le plan de 1807-1808. Le procès-verbal de 1837 le situe à son emplacement actuel; couvert en tuiles, il lui donne un âge de 10 ans qui doit correspondre plus ou moins à l'époque de son déplacement. La position initiale du grenier et le terrain avoisinant firent l'objet d'un procès de 1828 à 1829 entre la propriétaire et la Commune. Les Autorités considéraient ce grenier, placé au milieu de la voie publique, comme gênant le trafic. Elles en exigèrent le déplacement, contesté par la propriétaire qui estimait son bien comme étant un immeuble inaliénable et non un meuble. Après un long conflit, le grenier fut finalement déplacé dans l'alignement du four à pain; le terrain public qui s'étendait pratiquement au nu de la façade de la ferme lui fut rattaché, ce qui permit d'augmenter la surface des aisances, l'espace de circulation indispensable à toute exploitation rurale.

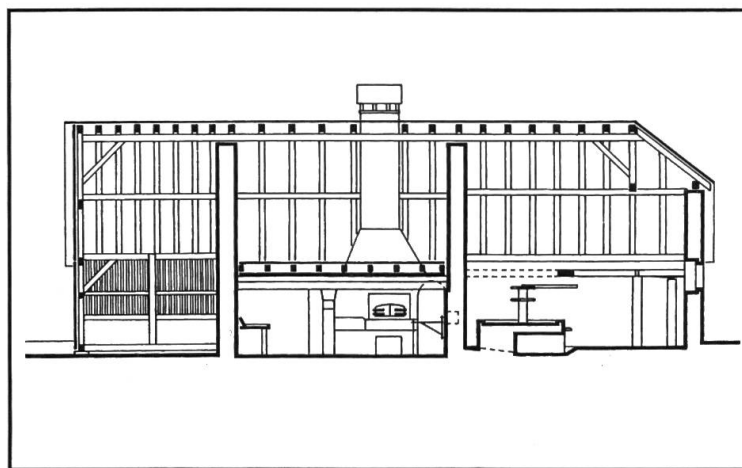
Ecublens, four à pain de Renges

Le four de Renges (fig. 59), incluant un pressoir, fait partie d'un site classé comme monument historique depuis 1977. Il est associé à une fontaine couverte, à un puits et à un poids public. L'ensemble se situe dans la partie nord du village, au carrefour de la rue de Denges, de la route du Molard et du chemin du Bugnon. La construction du bâtiment du four (fig. 60 et 61), situé à l'arrière de la fontaine, est plus ancienne, si on se réfère à la date de 1701 figurant sur la clef de l'encadrement d'une porte en plein cintre, murée et rouverte en 1999; cette porte permet une liaison intérieure directe entre le local du four et celui du pressoir; il s'agit certainement de l'ancien accès, antérieur à l'aménagement du pressoir dans la partie est. A l'ouest, il y a une seconde adjonction, servant de remise, rebâtie en 1887. En 1865, la municipalité met au concours la reconstruction du corps du four à pain et surtout de sa voûte en molasse; la pierre devait être prise à la carrière du Cazar sur Crissier.¹ Jusqu'au début du XX^e siècle, les fours étaient utilisés de manière régulière; ils faisaient l'objet de réparations fréquentes et devaient être reconstruits régulièrement, après vingt ou trente ans de services.²

A Renges, en 1886, on avait à nouveau refait la voûte, mais en briques réfractaires, plus solides que la molasse; celles-ci, toujours en place, ont fait l'objet d'une restauration avant la remise en activité du four en 1966. Cette longé-



Renges (c. d'Ecublens). Plan du rez-de-chaussée.
(fig. 60)



Renges (c. d'Ecublens). Coupe longitudinale.
(fig. 61)

¹ DELACRETAZ Pierre, Les vieux fours à pain, Yverdon 1979, p. 47.

² Ibidem, p. 48.



Renges (c. d'Ecublens). Fournée par les Amis du four de Renges. (fig. 62)

tivité n'est pas seulement liée à la résistance de ce nouveau matériau, mais également à l'abandon progressif de cet usage communautaire au cours de la première moitié du XX^e siècle. Le pressoir, ajouté au bâtiment initial, possède également un accès indépendant. Il est muni d'une base en granit avec une grosse vis métallique en fonte. Le vide sous la pierre permet d'accéder à la fixation de la vis. Le pressoir aurait été utilisé jusqu'au milieu du XX^e siècle pour le raisin et les fruits; il vient d'être restauré. Les habitants du lieu ont créé l'Association des amis du four de Renges qui a pour buts d'entretenir, de mettre en valeur et d'animer le site (fig. 62).

Fenalet-sur-Bex, maison paysanne et vigneronne

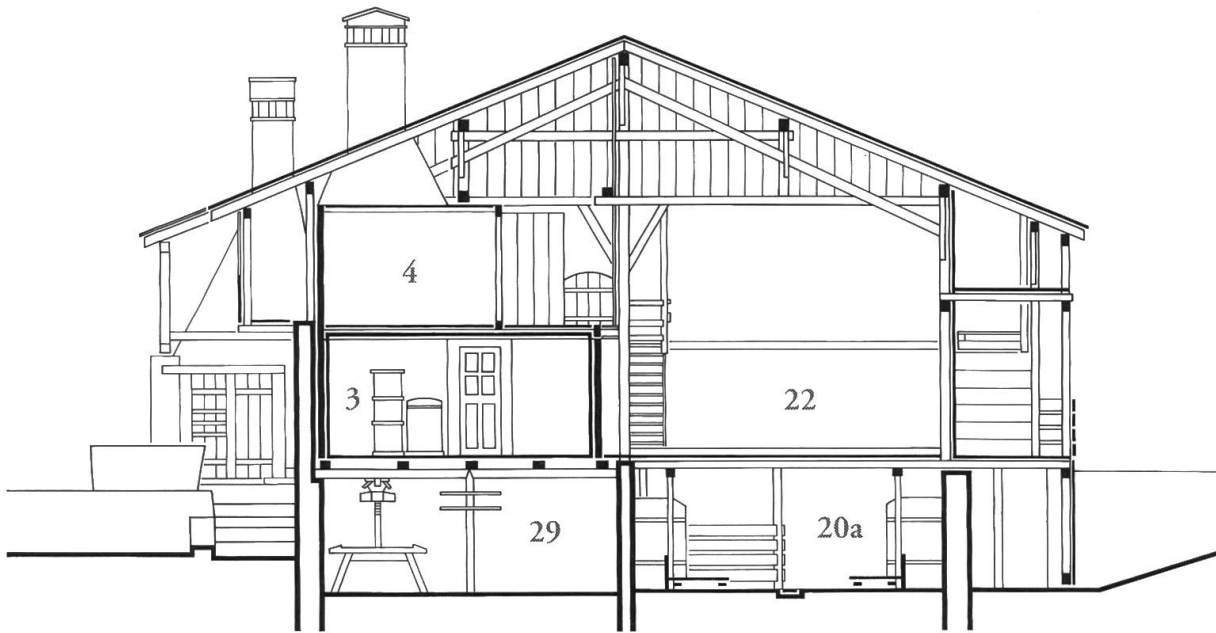
Le bâtiment relevé à Fenalet (fig. 63), démoli en 1982, appartenait à un système d'exploitation mixte (élevage, viticulture et agriculture) basé sur des migrations saisonnières. Situé à une altitude de 710 m, il servait de lieu de résidence principal. Selon le *système de remuage* traditionnel des communes



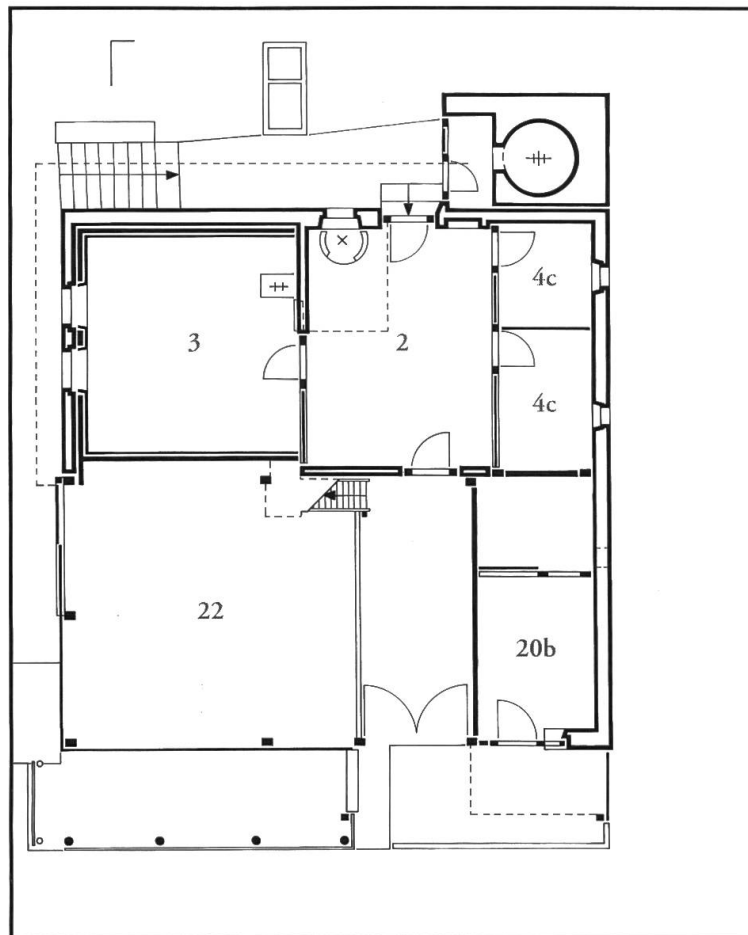
Fenalet (c. de Bex). Façade principale côté route. (fig. 63)

dominant la plaine du Rhône, le paysan possédait des bâtiments à diverses altitudes, dont un chalet près de Gryon et un droit d'accès aux grands alpages de Solalex et d'Anzeinde. Vu que Fenalet est peu éloigné du vignoble, il n'avait pas besoin d'un pied à terre plus bas.

La maison de Fenalet regroupait un logement (fig. 64 et 65), une cave avec pressoir, une grange et une écurie. La division entre ces locaux était longitudinale, c'est-à-dire parallèle au faite du toit. Le plan cadastral de 1704 montre déjà un bâtiment présentant une même organisation



à cet emplacement. Le four à pain est accolé au nord-est entre le plan levé en 1808 et la taxe de 1838. Le bâtiment était implanté dans une pente assez forte orientée à l'ouest, avec un faîte perpendiculaire aux courbes de niveaux du terrain. La façade ouest était maçonnée jusqu'au niveau du premier étage pour protéger le logement. Des madriers cloisonnaient la chambre haute. Le rez-de-chaussée, à demi-enterré, abritait la cave qui contenait un pressoir et une étagère au centre, utilisée pour conserver les fromages à l'abri des souris. A côté, il y avait l'écurie qui pouvait accueillir une douzaine de bêtes. On affourageait les crèches directement depuis la grange située au-dessus. A l'étage, le logement se composait d'une cuisine à laquelle on accédait à niveau en façade nord; elle était disposée entre deux caves à l'arrière et la chambre de séjour sur le devant. Cette dernière était chauffée par un fourneau en pierre de Bagnes, daté de 1874. Au troisième niveau, il y avait une chambre haute qui était utilisée comme chambre à coucher. Un grenier occupait l'angle nord-est.



Fenalet (c. de Bex). Coupe transversale. (fig. 65)

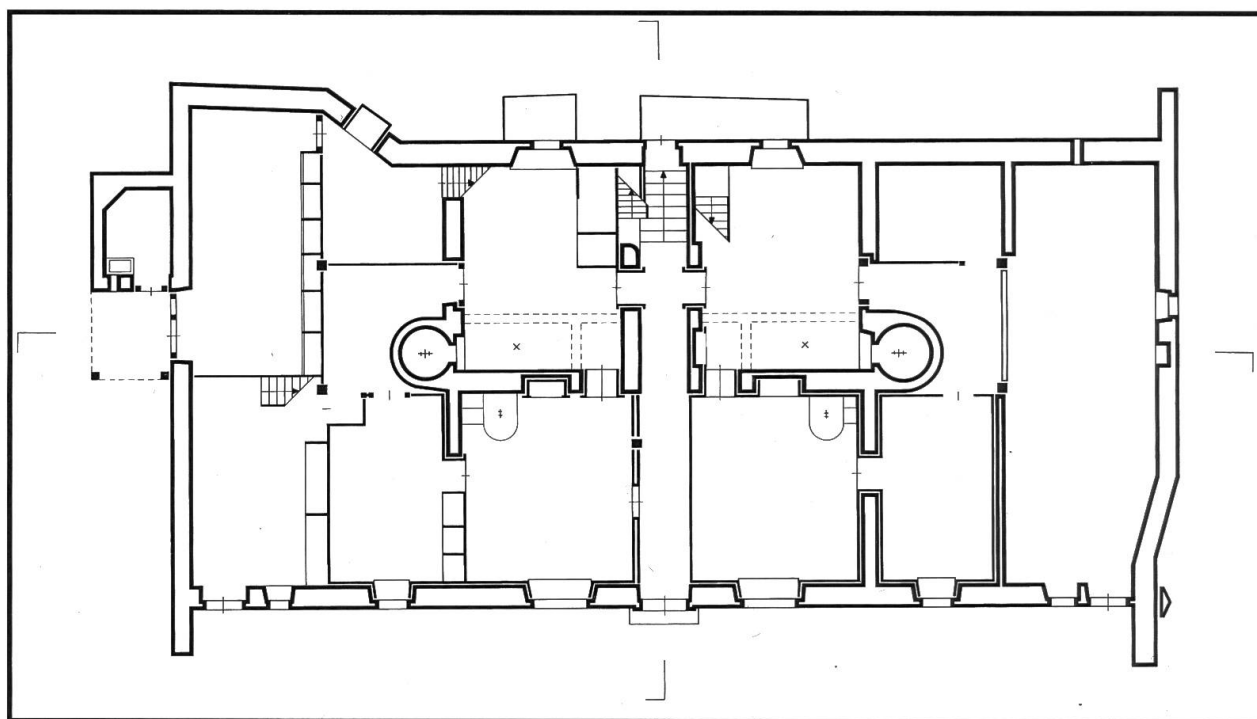
Fenalet (c. de Bex). Plan du premier étage. (fig. 64)

Provence, ferme à pignon frontal située au village

Cette ferme a été épargnée par l'incendie du 18 octobre 1847, qui détruisit une grande partie du village. Elle n'est pas encore construite en 1712, mais figure sur le plan cadastral levé entre 1829 et 1836. La maison (fig. 66) se divise par le faîte en deux propriétés. Elle est implantée dans un terrain en pente, ce qui a permis d'aménager à l'arrière un accès direct à la grange haute. Les deux pans du toit se terminent à hauteur du premier niveau; des tuiles mécaniques recouvrent l'est et des tuiles plates et mécaniques l'ouest; au-dessous, une couverture plus ancienne en tavillons est posée sur un lambrissage ajouré.

La façade principale, orientée au sud-est, est particulièrement bien équilibrée. Autour de la porte d'accès centrale se succèdent les baies des chambres de ménage de forme légèrement rectangulaire-horizontale, puis celles des chambres à coucher et enfin, les deux portes d'écuries associées chacune à leur petite fenêtre caractéristique. A l'étage, une série d'ouvertures éclairent les ponts de grange, une chambre haute et les deux petites pièces de l'appartement aménagé au XIX^e siècle lors d'une division de la moitié ouest. Au-dessous des fenêtres des ponts de grange, un trou permettait de sortir le timon du char à l'extérieur pour gagner de la place.

Le bâtiment présentait en plan une symétrie parfaite à l'origine (fig. 67). Les deux logements sont situés de part et d'autre du couloir central. De là, on accédait aux cuisines placées dans la partie arrière. Elles sont dotées toutes deux d'éviers en pierre, d'un four à pain avec cendrier au-dessous, d'un foyer à même le sol et d'une plaque de cheminée en pierre qui accumulait la cha-



Provence. Ferme à pignon frontal. Plan du rez-de-chaussée. (fig. 67)



Provence. Ferme à pignon frontal. Fourneau en maçonnerie avec une partie du buffet de platine visible sur la droite. (fig. 68)

leur pour la restituer dans la chambre de séjour. Les fumées étaient évacuées par deux grandes hottes de cheminée maçonnées. Vu de la chambre, le mur de séparation d'avec la cuisine comporte une ouverture, *le buffet de platine*, caractéristique de la région. En ouvrant les portes du bas, on pouvait ainsi tempérer la pièce. Les chambres de séjour, appelées «chambres de ménage» ou anciennement *poiles*, sont entièrement boisées. On remarque également deux fourneaux en maçonnerie surmontés chacun d'une dalle en pierre (fig. 68).

Les écuries sont disposées longitudinalement par rapport au faîte du toit. Il n'y a pas de fourragère au rez-de-chaussée et on alimente les crèches directement depuis la grange à travers des ouvertures fermées par un couvercle ou une planche.



Les Mollards-sur-le-Brassus (c. du Chenit). Maquette réalisée par l'ENAC de l'EPFL. (fig. 70)

Le Chenit. Ferme située aux Mollards-sur-le-Brassus

La ferme des Mollards-sur-le-Brassus (fig. 70–72) aurait été reconstruite vers 1810 selon le procès-verbal de taxe des bâtiments de 1837. L'enveloppe extérieure du bâtiment est constituée par une maçonnerie de moellons crépie à la chaux. Les fenêtres et les portes d'accès se regroupent sur les grandes façades orientées au sud-est et au nord-ouest. La façade principale est particulièrement soignée avec des matériaux d'encadrement en calcaire appareillé et un soubassement en pierre de taille. Au nord-ouest, seuls les encadrements des fenêtres de la chambre sont en calcaire, ceux des portes de l'allée, de la grange et de l'écurie étant en bois. Une chape de tavillons posée sur un lambrissage ajouré en planches verticales protège la façade sud-ouest jusqu'au sol. La maçonnerie s'arrête au niveau du plafond de l'écurie et une structure en bois soutient la partie sous le pignon. Deux fenêtres de petites dimensions protégées chacune par un auvent éclairent la cuisine. Un double revêtement de planches verticales à couvre-joints larges ferme le pignon. Le plan intérieur (fig. 71 et 72) en trois parties comprend le logement aménagé dans la partie nord-est de la construction avec une allée traversante; suivent la grange-fourragère et l'écurie débouchant dans un *néveau* fermé. On accède à la cuisine, pièce centrale, depuis l'allée. Elle distribue les accès dans les deux chambres et la cave à provisions creusée en sous-sol, au-dessous de la chambre arrière; on se rend à cette cave par un escalier en bois. L'embrasure de la fenêtre contient l'évier; le four à pain occupe l'angle est de la cuisine. Le foyer ouvert se trouvait au-devant de la paroi sud-est. Un

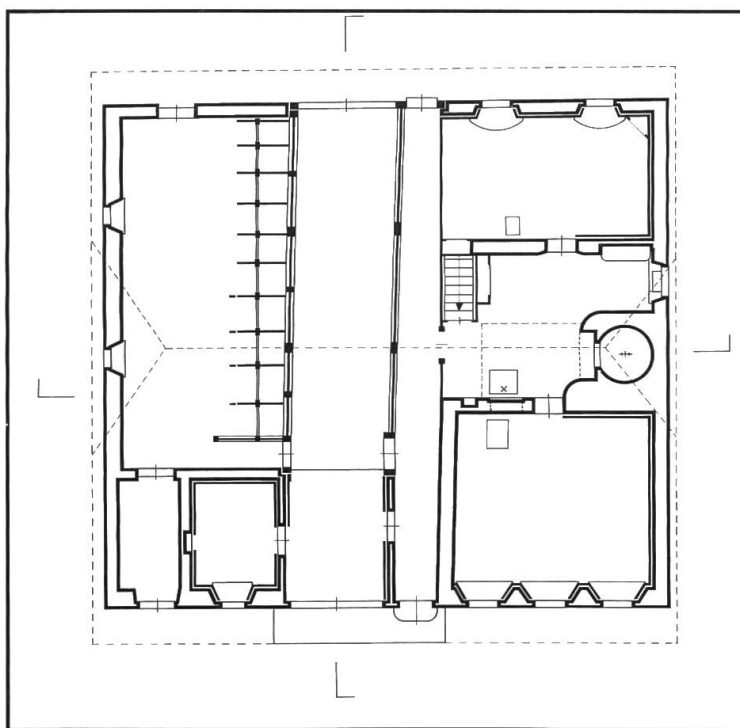
potager à bois avec bouilloire a remplacé l'âtre primitif. Le sol est muni d'un plancher, sauf au-devant du four et du foyer où se trouvent des dalles de calcaire. Les fumées s'évacuent par une hotte de cheminée en bois surmontée de deux auvents mobiles. Une table de cuisine et un vaisselier intégré dans une embrasure du mur, à proximité de l'évier, constituent le mobilier.

La chambre de ménage (ou *poile*) s'ouvre au sud-est, vers la pente de la montagne, mais du côté du soleil et non de l'autre, où elle aurait bénéficié de la vue sur la vallée. Elle était séparée en deux parties à l'origine; trois fenêtres l'éclairent; des boiseries à caissons doublent les murs.

La chambre nord-ouest reste plus simple avec des boiseries en planches à couvre-joints moulurés et un plafond en poutres apparentes. L'embrasure des deux fenêtres contient les éta-blis. C'était le cabinet où on confectionnait probablement des pièces d'horlogerie. Son orientation permet un éclairage constant et diffus, courant pour ce type d'atelier.

On accède par les deux côtés à la grange, utilisée également comme fourragère. Les chars à pont, démontés, sont toujours rangés au-dessus de la porte nord-ouest. L'écurie comprend également deux accès donnant sur les grandes façades. L'abandon précoce de cette exploitation agricole a certainement favorisé la conservation d'une écurie ancienne, très basse avec des séparations en bois entre chaque bête et un sol recouvert de planches; la raie ou rigole en bois collectait le lisier dans un creux, au centre de l'écurie, qui était vidé régulièrement au moyen d'un puits.

L'espace abrité sur le devant de la grange et de l'écurie, le *néveau*, fermé extérieurement par un gros mur, abrite une petite pièce entre les portes donnant accès à l'écurie et à la grange.



Les Mollards-sur-le-Brassus (c. du Chenit). Plan du rez-de-chaussée. (fig. 71)

Les Mollards-sur-le-Brassus (c. du Chenit). Coupe longitudinale. (fig. 72)



Provence, chalet d'alpage

En 1712, cet alpage était propriété de David de Büren, seigneur et baron de Vaumarcus. Il a été acheté en 1764 par Pierre Henry de Meuron, châtelain de Gorgier et appartenait en 1837 à Jean-Pierre de Meuron, conseiller d'Etat à Neuchâtel; il restera aux mains de la même famille jusqu'en 1952, date à laquelle il a été légué avec trois autres alpages au Fonds de dotation de la maison de santé de Préfargier par M. Pierre de Meuron. Le bâtiment fut reconstruit en 1813 (fig. 73–76). L'ancien chalet ne devait pas se trouver sur le même emplacement, comme le montre le plan cadastral de 1724. En 1837, il était couvert en tavillons.

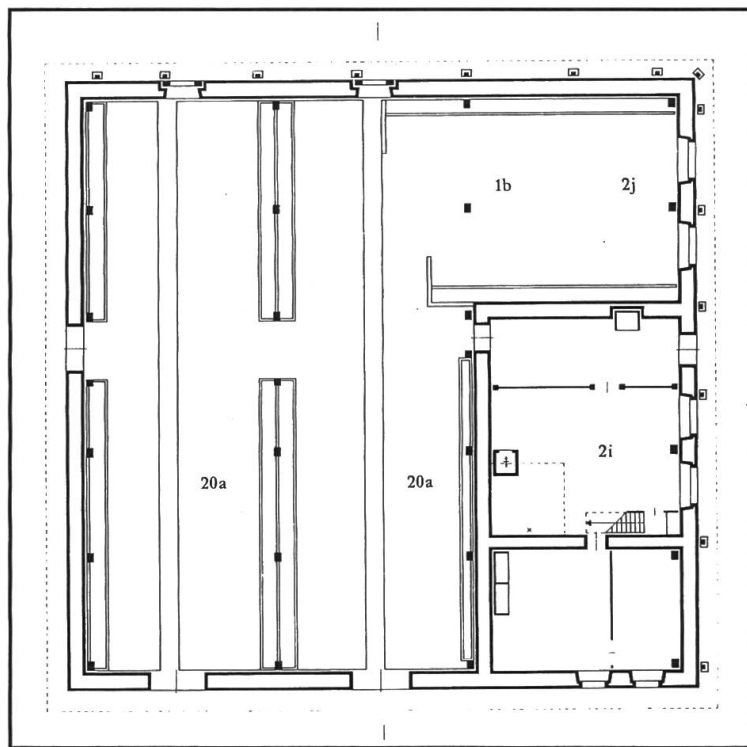
Un mur de pierres sèches soustrait un espace aux bêtes sur les deux côtés et à l'arrière du bâtiment où se trouvent des arbres majestueux. Le *boiton*, dissocié du chalet, se situe à l'est, à une quinzaine de mètres de la porte d'entrée donnant à la fromagerie-cuisine. Le plan de la construction est carré si l'on fait abstraction de l'annexe ouest, utilisée comme remise et ajoutée après coup. La forte pente du toit convient particulièrement à la couverture en tavillons (fig. 75) et correspond à la typologie des chalets à quatre pans de cette époque. La technique de construction présente une particularité exceptionnelle dans le Jura vaudois: une structure indépendante des murs supporte la charpente. Ceux-ci n'ont qu'une fonction d'enveloppe protectrice et

La Redalle (c. de Provence). Maquette réalisée par l'ENAC de l'EPFL. (fig. 74)

La Redalle (c. de Provence). Détail de la toiture en tavillons et des chéneaux en bois. (fig. 75)



furent probablement édifiés après coup, contre les poteaux extérieurs qui restent apparents et supportent les pannes sablières. Il ne faut pas imaginer une ancienne bâtisse en bois, maçonnée ultérieurement après un long intervalle de temps, car la charpente ne correspond pas à un type ancien. Cette façon de faire inhabituelle doit probablement s'inspirer d'une technique extérieure au Jura vaudois. On aurait d'abord mis en place l'ensemble des structures en bois, posé le lambrissage sur les chevrons et couvert le toit. Les



La Redalle (c. de Provence). Plan du rez-de-chaussée.
(fig. 76)

murs auraient ensuite été construits à l'abri des intempéries; ils pouvaient également sécher plus facilement. De surcroît, cette technique a l'avantage d'assurer le remplissage de la citerne avec l'eau récoltée par la toiture et de garantir le gâchage du mortier.

La façade principale, orientée plein sud, est percée par deux portes d'écuries à encadrement en calcaire et à linteaux en bois; on y observe encore les deux fenêtres des chambres. L'accès à la fromagerie-cuisine se trouve en façade est. Des ouvertures modernes éclairent ce volume et la nouvelle écurie aménagée à l'emplacement du *laitier* et de la

cave à fromages. Les deux autres façades sont peu percées: quelques fenêtres au nord assurant l'aération et une porte d'écurie inutilisée à l'est. La toiture en *tavillons* a été refaite avec le lambrissage en 1980.

La fromagerie-cuisine se trouve en position centrale (fig. 76), entre la chambre au sud et le groupe cave-*laitier* à l'arrière. Une cloison en bois délimite un couloir reliant la porte d'entrée et celle des écuries. Les encadrements des deux ouvertures qui donnaient accès à la cave et à la chambre à lait sont encore visibles. Ces portes ont été transformées en armoires à provisions. De l'autre côté, au sud, une porte communique avec l'une des chambres du rez-de-chaussée et un escalier fermé permet d'atteindre celle du haut et les combles. Les fumées sont évacuées par une hotte maçonnée surmontée d'un canal. Le volume sur le devant de la fromagerie-cuisine a été divisé par une cloison en bois sur le modèle des fermes habitées à l'année: une grande chambre de ménage et une petite pour dormir. Les autres parois sont simplement crépies et blanchies. Un plancher recouvre le sol. Seule la grande chambre peut être chauffée au moyen d'une *pipe*, une sorte de fourneau cylindrique en fonte. La chambre haute n'est utilisée qu'occasionnellement par des visiteurs ou encore des maîtres d'état qui effectuent des travaux sur le domaine ou au chalet.

Arzier, chalet individuel situé aux Loges

Les pâturages situés sur des plateaux successifs (Sur-la-Côte, Les Loges, Les Petit-Plats et Les Baragnes) appartiennent aux paysans de Bois-d'Amont et se trouvaient sur territoire français. Le Traité des Dappes de 1862 attribue ce territoire à la Suisse qui donne en contrepartie la vallée des Dappes à la France pour ménager à celle-ci un accès direct à la Valserine et au Pays de Gex par le col de la Faucille.

Le versant nord-ouest du Jura, sur le territoire de la commune d'Arzier, est exploité selon un système différent. Le territoire se divise en parcelles longues et étroites, perpendiculaires aux courbes de niveaux du terrain. Des murets de pierres sèches marquent la limite des propriétés et donnent au paysage son caractère particulier (fig. 77). Sur chacune des parcelles, une petite construction, appelée «loge», a été édifiée. La superficie des terrains ne se définit pas en fonction d'une unité de surface comme l'are ou la pose, mais s'exprime en «vaches à herbe»; une vache à herbe représente la surface d'herbe nécessaire à une vache pour toute la saison d'estivage.

La petite loge (fig. 78) présentée peut abriter une famille et quatre à cinq bêtes. Elle comprend une écurie, une cuisine et une chambre. Le faîte du toit s'oriente entre le nord-est et le sud-ouest, parallèlement à l'orientation générale des courbes de niveau du terrain. Le rez-de-chaussée est entièrement maçonné ainsi que le pignon nord-est. Au sud-ouest, le mur se termine à la hauteur de la gouttière du toit. La partie triangulaire sous le faîte, fermée en bois, contient une petite ouverture condamnée par des planches. Cette façade, exposée aux vents porteurs de pluie, a été entièrement protégée par une chape en tavillons. On retrouve ce matériau sous la couverture actuelle en tôle.

Conclusion: de la nécessité de respecter la richesse de cette architecture

Les maisons rurales ont fait l'objet de modifications constantes au cours du temps. Elles ont été adaptées à la fois aux nouvelles contraintes économiques et aux changements des habitudes socioculturelles. De douce, l'évolution est cependant devenue fulgurante dans la seconde moitié du XX^e siècle; les transformations ont trop souvent été réalisées sans grand respect des particularités qui font la richesse de cette architecture. Le patrimoine rural vaudois mérite une attention particulière de la part de tous les acteurs concernés. Outre leurs motivations scientifiques, ces recherches ont pour but de sensibiliser les propriétaires et leurs mandataires pour les engager à apprendre à regarder leurs bâtiments afin de mieux les comprendre. L'intervention, si elle est nécessaire, pourra ainsi s'adapter à la dimension historique de la maison, témoin d'un passé sans lequel on ne construit que difficilement un futur harmonieux. Il ne s'agit pas d'en conserver une image étriquée et dénaturée, mais d'enraciner un peu de la vie d'aujourd'hui en l'intégrant à un futur qui, lui-même, bien plus vite qu'on ne le croit, passera aussi.

Daniel Glauser, Sainte-Croix

(avec l'aide de Denyse Raymond pour les Préalpes, le Chablais et Lavaux)

Zusammenfassung

Die Inventarisierung und Erforschung der Waadtländer Bauernhäuser wurde von der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde in Zusammenarbeit mit dem Kanton Waadt unternommen; letzterer brachte im Rahmen des kantonalen Inventars den Löwenanteil an den Bearbeitungskosten auf. Massgeblich mitfinanziert wurde das Unternehmen durch den Schweizerischen Nationalfonds. Das vierbändige Werk wird im Frühjahr 2003 abgeschlossen sein.

Die Ausstellung des Musée historique de Lausanne entstand in Zusammenarbeit mit der Ecole d'architecture der EPFL, vor allem mit Frau Plemenka Soupitch und dem Centre d'étude et de documentation sur l'architecture vernaculaire. In dessen Bestand fanden sich noch zahlreiche Dokumente und Hausmodelle aus dem Nachlass von Professor Aubry. Zwei weitere Hausmodelle sind verdankenswerterweise vom entsprechenden Atelier der Stadt Lausanne angefertigt worden.

Naturgemäss kann die Ausstellung nicht sämtliche Aspekte der Bauernhausforschung abdecken. Es soll hauptsächlich darum gehen, eine Typologie der Bauernhausarchitektur in ihrem historischen Umfeld und ihrer Entwicklung durch die Jahrhunderte aufzuzeigen.

Die ländliche Architektur passt sich in all ihren Ausprägungen den ökonomischen und sozialen Bedingungen ihrer Entstehungszeit an und reflektiert diese wie in einem Spiegel. Der Blick auf die Bauernhausarchitektur erleichtert uns somit das Verständnis für agrarhistorische Entwicklungen.

Im weiteren spielten Klimaveränderungen eine wesentliche Rolle bei agrarischen Neuerungen. Ohne die Erwärmung seit dem 18. Jahrhundert wären die bekannten Innovationen in der Landwirtschaft nur schwer realisierbar gewesen. In der Voralpenregion setzte diese Innovationsbewegung schon im Laufe des 17. Jahrhunderts ein und brachte zum Beispiel eine Professionalisierung von Käseproduktion und -absatz, hier des Gruyère. Die Erträge aus dem Käseexport (der bis nach Frankreich reichte) und der materielle Wohlstand äusserten sich in einer Aufwertung der landwirtschaftlichen Gebäude. Hingegen löste die Sättigung des Käsemarktes im 19. Jahrhundert neben einer Rezession auch soziale Neuerungsbewegungen aus, die jedoch im Voralpengebiet praktisch ohne Folgen blieben.

Im Mittelland und im Jura sind die alten Bauernhäuser gedrungen gebaut, unter einem Dach mit kleinem Neigungswinkel. Flach- und Hohlziegel markieren hier regionale Unterschiede. Im 18. und zunehmend im 19. Jahrhundert verändert sich der Stil: die Häuser werden aufgestockt und erhalten steilere Dächer, die wiederum mit Schindeln und Hohlziegeln bedeckt sind. Anders als im benachbarten Neuenburg und in der Freigrafschaft werden im Nordosten des Waadtländer Juras auch Häuser mit Frontgiebeln aufgestockt, wobei dieser um 90 Grad gedreht wird und ein zusätzliches Stockwerk erhält. Der Giebel, der bisher rechtwinklig zum Hang stand, verläuft somit parallel zu den Höhenlinien.

Der Reichtum bäuerlicher Architektur im Waadtland verpflichtet all jene zu erhöhter Aufmerksamkeit, die sich mit diesen Bauten auseinandersetzen. Über das rein wissenschaftlichen Interesse hinaus möchte unsere Arbeit Hausbesitzern und Fachleuten helfen, Schönheit und Wert der Gebäude zu erkennen. Jede bauliche Veränderung und jeder Eingriff in die Substanz sollte die in das Gebäude eingeschriebene Geschichte berücksichtigen. Eine harmonische Zukunft kann auch hier nur über das Verständnis für die Vergangenheit führen.

Glossaire

Allée : couloir traversant le bâtiment, souvent de part en part, entre le logement et le rural; il donne accès à la cuisine et contient souvent l'escalier de l'étage

Amodieur : amodiataire, celui qui loue l'alpage

Beau-jour : imposte pratiqué au-dessus de la porte d'entrée ou dans la menuiserie de celle-ci pour éclairer l'allée

Belle-chambre : chambre de séjour

Boiton : étable à porc

Borne : grande cheminée à hotte pyramidale en bois servant à évacuer les fumées des foyers et de fumoir à viande

Buffet de platine : petite armoire pratiquée dans le mur séparant la chambre de séjour de la cuisine au fond de laquelle il y a la plaque de cheminée en fonte

Dizains : anciennes subdivisions de la commune de Sainte-Croix

Dôme : ouverture dans la toiture de la maison vigneronne permettant de monter dans les combles les sarments à l'aide d'une poulie

Ecurie : étable à bovins dans le langage régional

Ferme : maison paysanne dans le langage régional

Laitier : pièce ventilée de la fromagerie, placée à l'angle nord-est de la construction, utilisée pour refroidir le lait de la traite du soir afin d'en prélever la crème

Néveau : partie abritée sur le devant de la grange et de l'écurie

Plateau : terme régional désignant le Moyen-Pays, compris entre le Jura et les Préalpes

Pie : sole de l'assolement triennal

Poile : chambre de séjour, chauffée par le fourneau en molasse ou en catelles; le terme est souvent utilisé aujourd'hui pour désigner le fourneau

Remuage, remuer : déplacements saisonniers des paysans avec leur bétail sur leurs propriétés situées à des altitudes différentes

Rural : local d'exploitation dans l'usage régional, comprenant la grange, l'écurie et la remise

Seytes : anciennes subdivisions des communes aux Ormonts

Voisinage : maison en ordre contigu à la vallée de Joux

Sources d'archives

Documents cadastraux conservés aux Archives cantonales vaudoises, cotes GC, GB, GEA, GEB et GF.

Source des illustrations

Toutes les photographies sont tirées des ouvrages vaudois de la collection *Les maisons rurales de Suisse*. Elles ont été réalisées par:

- Claudine Glauser: 1–4, 9, 11, 21–26, 30, 31, 33, 34, 36, 37–40, 46, 48, 49, 54, 57–59, 62, 73, 75.
- Musée historique de Lausanne, Sylviane Pittet et Olivier Laffely: 53, 70, 74.
- Monuments historiques et archéologie du canton de Vaud: 14.
- Daniel Glauser: 5, 6, 12, 13, 15–20, 28, 29, 32, 35, 41–45, 47, 52, 63, 66, 68, 77, 78.

Cartes: Esplanade Aménagement, J.-D. Rickli, Lausanne: 10.

Dessins des relevés architecturaux: collaboration de l'Atelier B. Zurbuchen-Henz et de Corinne Petterson: 27, 50, 51, 55, 56, 60, 61, 64, 65, 67, 71, 72, 76.

Remerciements

L'auteur tient à remercier pour la relecture des textes, Mmes Daniela Dahler, Denyse Raymond et M. Olivier Pavillon. M. Hans Bögli a traduit le résumé allemand.

Nous adressons nos remerciements aux organismes sans lesquels ce projet n'aurait pas pu voir le jour, plus particulièrement:

- le Centre d'étude et de documentation sur l'architecture vernaculaire de la Faculté ENAC de l'EPF Lausanne;
- l'Atelier des maquettes de la ville de Lausanne;
- le Département des infrastructures du canton de Vaud;
- l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels;
- le Musée historique de Lausanne;
- la Société suisse des traditions populaires à Bâle.